

SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DE COHÉSION
SOCIALE

• 2022-2026 •

Evaluation Juin 2024



Introduction

Conformément aux engagements pris par le Département, lors du comité de pilotage de juin 2022, le schéma départemental de cohésion sociale a fait l'objet d'une seconde évaluation par les porteurs de projet. Vous trouverez ci-après, pour les cinq axes structurants du schéma, l'intégralité des évaluations des 53 fiches action.

Une présentation, orale et détaillée, sera fait au comité de pilotage en septembre 2024 pour mettre en avant l'avancement de certaines fiches actions.

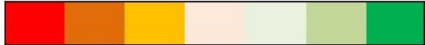
Méthodologie

Les pilotes des fiches actions ont été en charge de la réalisation de la fiche de suivi de leurs actions et en ont fait une évaluation à l'aide d'une flèche à positionner sur une échelle colorée.

L'échelle offre 7 possibilités, du rouge au vert. **Cette auto-évaluation s'entend comme un positionnement quant au rythme d'avancement pour atteindre l'objectif initial fixé.**

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours					
ACTION 1.1.1 : Positionner le Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI) en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies.					
Calendrier initial :	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X
	Evaluation : 				

Les fiches sont évaluées selon une trame, unique et commune, qui se décompose en trois parties :

- Depuis l'adoption du schéma - juin 2022 :
Pour résumer les principales actions menées depuis l'adoption du schéma en juin 2022 et mettre en évidence des indicateurs clés.
- Depuis la dernière évaluation - juin 2023 :
Pour détailler les actions réalisées depuis la dernière évaluation du schéma et pour présenter les derniers résultats observés.
- Perspectives - juin 2025 :
Pour annoncer les actions qui seront à mener dans les 12 prochains mois et identifier les éventuels points de vigilance.

Synthèse

A fin juin 2024, l'évaluation des 53 fiches actions montre :

- Que 20 actions sont en retard
- Que 29 actions sont, à l'inverse, en avance dont 1 fiche action est déjà terminée.
- Que 4 actions sont sur le rythme attendu pour atteindre l'objectif initialement fixé.

Aucun des cinq axes structurants du schéma ne présente de difficultés majeures.

La comparaison avec l'évaluation réalisée en juin 2023 montre une évolution favorable quant au degré d'avancement de ces fiches.

	EVALUATION JUIN 2024	EVALUATION JUIN 2023
En nombre de fiches		
En pourcentage		

Toutefois, au travers de cette deuxième évaluation du schéma, il apparaît que **4 fiches actions n'ont toujours pas été initiées** :

- Fiche 1.1.2 : Créer 6 maisonnées pour l'accueil des Loirétains pris en charge actuellement en Belgique
- Fiche 1.3.1 : Personnes en situation de Handicap : création de 16 places (4 unités de 4) pour adultes autistes sévères
- Fiche 3.4.4 : Créer un contingent de logements départementaux en concertation avec les Maires
- Fiche 4.2.1 : Créer dans les territoires une dynamique favorisant le lien intergénérationnel

**FICHES ACTIONS DU SCHEMA COHESION SOCIALE 2022-2026
EVALUATION DE JUIN 2024**

Axes structurants du schéma	Objectifs	Actions	Evaluation par les porteurs de projets
Axe 1 - Le choix de vie d'une personne - en privilégiant le "vivre chez soi"	Objectif 1 : Garantir une continuité de parcours	1.1.1 : Positionner le Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI) en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies	
		1.1.2 : Créer 6 maisonnées pour l'accueil des loiretains pris en charge actuellement en Belgique	
		1.1.3 : Résorber les amendements creton (mobilisation des plateformes de services)	
	Objectif 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires	1.1.4 : Décliner sur les territoires le protocole d'accompagner des jeunes de l'ASE vers l'autonomie (logement, santé, etc.)	
		1.2.1 : Développer les plateformes de services territorialisées (transformation de l'offre ESSMS PH et Déploiement de l'EHPAD Ressources - Notion de plateau technique)	
		1.2.2 : Mettre en place un CICAT (Centre d'information et de conseil sur les aides techniques)	
1.2.3 : Mettre en œuvre l'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre de l'habitat inclusif			
Objectif 3 : Prendre en compte les problématiques spécifiques	1.2.4 : Mettre en place les services autonomie territorialisés		
	1.3.1 : Personnes en situation de Handicap : création de 16 places (4 unités de 4) pour adultes autistes sévères		
Objectif 4 : Soutenir la parentalité	1.3.1 : Enfance : créations de 3 équipes mobiles et de 3 lieux d'accueil adaptés		
	1.4.1 : Mettre en place une offre spécifique à destination des parents en situation de handicap		
	1.4.2 : Pérenniser l'action 1001 mots (prévenir les difficultés langagières)		
Objectif 5 : Accompagner les aidants	1.4.3 : Créer 4 relais parentaux (Gien / Montargis / Pithiviers / Orléans)		
	1.5.1 : Créer 4 maisons de répit (Orléans - Gien - Montargis - Pithiviers) afin de soutenir les aidants		
Objectif 6 : Faciliter la vie des personnes grâce au numérique	1.6.1 : Promouvoir l'utilisation du portail ICI 45		
Axe 2 - L'inclusion comme principe d'action	Objectif 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des Bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises	2.1.1 : Accompagner et soutenir le développement de nouvelles activités et projets en matière d'insertion professionnelle (filière logistique, informatique, services à la personne, création de tiers lieux, actions mutualisées entre SIAE ...), notamment dans les zones les moins pourvues du Département	
		2.1.2 : Renforcer le partenariat « entreprises » par la Création d'un Label départemental des entreprises engagées pour l'insertion par l'emploi	
		2.1.3 : Créer des filières d'économie locale sociale (par exemple dans le cadre du plan alimentaire territorial) en s'appuyant sur les demandes émergentes des communes et des EPCI.	
		2.1.4 : Renforcer le développement de solutions de mobilité (location de véhicules ou cyclomoteur, auto-école sociale, déploiement de véhicules électriques ...)	
		2.1.5 : Développer l'offre de services d'accompagnement pour les publics souhaitant ou ayant créé leur entreprise dans une visée d'autonomie financière	
		2.1.6 : Intensifier la commande publique solidaire par un recours aux clauses d'insertion	
Objectif 2 : Renforcer un premier accueil social inconditionnel de proximité	2.2.1 : Développer le maillage partenarial de l'accueil inconditionnel		
Objectif 3 : Engager une démarche de développement social local pour favoriser le "faire-avec" et "l'aller-vers"	2.3.1 : Développer des actions de prévention dans chaque EP à partir des ressources et partenaires locaux		
	2.3.2 : Mettre en place un travail de diagnostic partagé avec les acteurs locaux et les habitants par les équipes pluridisciplinaires		
Axe 3 - Le projet de vie de la personne fil conducteur de l'action publique	Objectif 1 : Etre plus proche de l'usager et de son environnement	3.1.1 : Créer 150 places dans des petites unités d'accueil sur l'ensemble du territoire pour les enfants confiés	
		3.1.2 : Poursuivre la reconnaissance des métiers de l'accueil à domicile	
		3.1.3 : Créer le dossier social unique de l'usager	
	Objectif 2 : Garantir un accueil de qualité - déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes	3.2.1 : Créer des antennes expertes MDA	
		3.2.2 : Mettre en place une offre "primo-arrivants" auprès des usagers (accompagnement personnalisé)	
	Objectif 3 : Renover les modes d'action : simplification des démarches	3.3.1 : Développer la pratique de référent de parcours	
		Objectif 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité	3.4.1 : Achever le Plan Loiret Bien vieillir (plan de restructuration de modernisation d'EHPAD)
	3.4.2 : Garantir et vérifier la qualité de l'offre de service et accompagner le changement des pratiques professionnelles		
	3.4.3 : Créer des places pour Personnes Handicapées Vieillesantes au sein d'EHPAD		
	3.4.4 : Créer un contingent de logements départementaux en concertation avec les Maires		
Objectif 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures	3.5.1 : Création de 10 places supplémentaires dédiées à l'accueil en urgence sur la nouvelle antenne de la MDE d'Amilly	FICHE ACTION TERMINEE	
	3.5.2 : Développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles		
	3.5.3 : Créer 48 places pour les fratries pour éviter les séparations des frères et sœurs dans l'intérêt des enfants		
	3.5.4 : Implanter une antenne de l'Espace Famille Loiret, service de thérapie familiale sur le Giennois		
	3.5.5 : Mobiliser la société civile en développant le parrainage, le mécénat, etc.		
	3.5.6 : Créer un dispositif d'hébergement temporaire et une équipe mobile à même de suivre des mineurs à problématiques multiples présentant des troubles graves du comportement associés à des éléments psychopathologiques		
Axe 4 - La prévention un investissement mobilisateur	Objectif 1 : Lutter contre la marginalisation	4.1.1 : Accompagner financièrement la création de 4 équipes de prévention spécialisée (Gien / Pithiviers / Sully / Montargis)	
	Objectif 2 : Lutter contre l'isolement social	4.2.1 : Créer dans les territoires une dynamique favorisant le lien intergénérationnel	
	Objectif 3 : Prévenir les violences intrafamiliales	4.3.1 : Maintenir les deux intervenants sociaux en gendarmerie	
	Objectif :4 : Aménager les logements et les espaces publics	4.4.1 : Poursuivre la réalisation ou l'adaptation de logements dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et utiliser les nouvelles technologies pour l'amélioration et l'adaptation des logements et l'inscription dans l'espace public des personnes âgées	
Axe 5 - Piloter, évaluer et coopérer	Objectif 1 : faciliter les partenariats et la connaissance partagée des situations pour une meilleure prise en compte	5.1.1 : Poursuivre la mise en place de conventionnements type plateforme avec les ESSMS	Fiche fusionnée avec la fiche action 1.2.1 : Développer les plateformes de services territorialisées
	Objectif 2 : Evaluation en continu du schéma départemental 2022-2026	5.2.1 : Elaborer une démarche d'évaluation	
	Objectif 3 : Repérer et diagnostiquer les atteintes à la vulnérabilité des personnes fragiles	5.3.1 : Créer un observatoire de la vulnérabilité	
	Objectif 4 : Favoriser l'expression et la participation des personnes et de leurs représentants - Associer les usagers	5.4.1 : Animer un collectif d'usagers	
		Objectif 5 : Développer la coordination des acteurs	5.5.1 : Piloter la communauté 360
	5.5.2 : Contractualiser ou conventionner avec les partenaires		
	5.5.3 : Généraliser le recours au Dispositif d'Appui de Coordination (DAC)		
Objectif 6 : Démarche 100% inclusive	5.5.4 : Déployer la plateforme domiciliaire attractivité des métiers de l'autonomie		
	5.6.1 : Développer les axes : - Accéder à ses droits plus facilement - Etre accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université - Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun - Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé - Etre acteur dans la cité		
Objectif 7 : Développer les usages numériques	5.7.1 : Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques		

• Axe 1.

LE CHOIX DE VIE
D'UNE PERSONNE
EN PRIVILÉGIANT
LE « VIVRE CHEZ SOI »

OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours

ACTION 1.1.1 : Positionner le Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI) en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

La préconisation n°43 de la mission de la protection de l'enfance vise à :

- Positionner le PARI en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies
- Proposer une réponse spécifique et adaptée aux jeunes montrant de grandes vulnérabilités (handicap, certaines jeunes filles, etc.).

En 2022, l'équipe du PARI a mené les actions suivantes :

- Rencontres avec les coordinatrices de l'ASE et les référents handicap et inclusion de l'ASE et de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Rencontres avec les Agences Départementales des Solidarités (ADS)
- Renforcement de la coordination entre les différents acteurs
- Poursuite du partenariat avec l'AIDAPHI et l'Envolée

Indicateurs clés :

155 jeunes de la cohorte 2022-2023 ont bénéficié d'une orientation PARI :

- AIDAPHI (accompagnement + colocation) : 49 jeunes
- Hôtel (hébergement + accompagnement) : 36 jeunes
- Foyer Jeunes Travailleurs : 17 jeunes
- Envolée (accompagnement) : 16 jeunes
- Maintien Assistant familial (accompagnement) : 3 jeunes
- État (accompagnement + hébergement) : 25 jeunes
- Orientation prise en charge handicap : 3 jeunes
- Bourses complémentaires pour soutien logement privé : 1 jeune
- Projet hors département : 5 jeunes

Au 14 mars 2023, 85 jeunes sont encore accompagnés au titre du PARI :

- 61 jeunes en colocation AIDAPHI
- 5 en hôtel
- 1 en FJT
- 9 en structure État
- 2 chez des assistants familiaux
- 3 hébergés
- 2 en autonomie
- 1 jeune en logement privé avec bourse complémentaire
- 1 jeune hors département

Nombre de jeunes ayant des ressources : 85 jeunes

Au 14/03/2023, sur 70 jeunes sortis du dispositif, 33 sont sortis avec une insertion positive vers l'emploi et/ou le logement (dont 21 MNA et 12 ASE), 5 jeunes pour rupture de contrat à leur demande pour autonomie, 1 jeune en réorientation MDA.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

<p>Actions menées : La préconisation n°43 de la mission de la protection de l'enfance vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner le PARI en tant que dispositif d'accompagnement universel à l'autonomie pour éviter les sorties sèches subies - Proposer une réponse spécifique et adaptée aux jeunes montrant de grandes vulnérabilités (handicap, certaines jeunes filles, etc.). <p>En 2023, l'équipe du PARI a poursuivi son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les ADS avec la brochure de communication dédiée au PARI, - Partenariat avec l'Envolée et l'AIDAPHI, - Équipement des colocations avec l'AIDAPHI, 3 nouvelles places à Pithiviers, - Coordination entre les différents partenaires agissant sur une même situation individuelle (logique de parcours) - Réflexion sur l'offre de service à l'attention des jeunes vulnérables : rencontres avec les services de l'Etat, Agence Régionale de Santé, des représentants des territoires afin de mieux cibler les problématiques rencontrées par les jeunes moins concernés par la branche "insertion" du PARI (à poursuivre) - Elaboration en cours d'un référentiel dédié au PARI (document interne à l'usage de l'équipe). 	<p>Résultats observés : 164 jeunes de la cohorte 2023-2024 ont bénéficié d'une orientation PARI (21 non entrés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> AIDAPHI (accompagnement + colocation) : 56 jeunes dont 10 renouvellements Hôtel (hébergement + accompagnement) : 40 jeunes Foyer Jeunes Travailleurs : 23 jeunes dont 1 renouvellement Envolée (accompagnement) : 22 jeunes Maintien assistants familiaux : 2 jeunes État (accompagnement+ hébergement) : 6 jeunes dont 5 renouvellements Droit au retour : 1 Autre : 7 jeunes (logement autonome, hébergé tiers) Sans suite : 7 jeunes (encore mineur, parti sans donner de nouvelle...) <p>Au 02/04/2024, 101 jeunes sont encore accompagnés au titre du PARI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 58 jeunes en colocation AIDAPHI - 22 en hôtel - 7 en FJT - 2 en structure État - 0 chez des assistants familiaux - 3 hébergés - 8 en autonomie - 1 jeune en logement privé avec bourse complémentaire - 0 jeune hors département <p>Au 02/04/2024, sur 63 jeunes sortis du dispositif, 37 sont sortis avec une insertion positive vers l'emploi et le logement, 1 jeune est en recherche d'emploi et hébergé par un tiers, 5 jeunes ayant refusé d'intégrer le PARI (déjà autonomes), 1 jeune avec rupture pour non-respect du contrat, 3 ruptures de contrat à l'initiative du jeune, 16 jeunes non concernés par le PARI (minorité, jeune parti sans nouvelle...).</p>
--	--


Perspectives - juin 2025

<p>Actions à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la création d'une offre de service dédiée aux jeunes vulnérables. - Renouveler le marché public dédié à l'accompagnement et aux colocations. 	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès aux logements des jeunes. Fluidité du dispositif entre les sortants et les entrants dans le PARI. Hausse possible du nombre de jeunes entrants dans le PARI. Absence d'une offre de service du public très vulnérable.
--	---

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours											
ACTION 1.1.2 : Créer 6 maisonnées pour l'accueil des Loirétains notamment pris en charge actuellement en Belgique											
Calendrier initial :	Evaluation :										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	X	X	X	X		
2022	2023	2024	2025	2026							
X	X	X	X								
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022											
Actions structurantes réalisées :	Indicateurs clés :										
Depuis la dernière évaluation - juin 2023											
Actions menées : Le travail de fond sur la précision du besoin n'a pas pu être engagé. Aussi, il n'est pas démontré à ce stade que les maisonnées constituent bien la réponse à l'objectif de permettre aux Loirétains de bénéficier d'un accompagnement adapté à proximité de leur famille.	Résultats observés :										
Perspectives - juin 2025											
Actions à mettre en œuvre :	Points de vigilance : Intégration de cette problématique dans le cadre du PRIAC (PProgramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) piloté par l'ARS.										

OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours											
ACTION 1.1.3 : Résorber les amendements creton (mobilisation des plateformes de services)											
Calendrier initial :	<table border="1"> <tr> <td>2022</td> <td>2023</td> <td>2024</td> <td>2025</td> <td>2026</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	X	X	X	X	X
2022	2023	2024	2025	2026							
X	X	X	X	X							
	Evaluation : ↓ 										
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022											
Actions structurantes réalisées : Sensibilisation des partenaires à la nécessité de repenser l'offre d'hébergement existante par la création et le développement de services venant en appui au maintien à domicile (SAVS, SAMSAH...). La réduction du nombre d'amendements Creton actuellement accueillis au sein des Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) du Loiret constitue l'un des axes forts des projets de transformation de l'offre médico-sociale proposés par les gestionnaires d'ESSMS pour personnes en situation de handicap.	Indicateurs clés : Nombre de prises en charge au titre des amendements Creton										
Depuis la dernière évaluation - juin 2023											
Actions menées : Les CPOM actuellement en cours de négociation avec les associations T'HAND'M, Sésame Autisme et PEP45 se fixent notamment pour objectif de proposer des dispositifs passerelles visant à accompagner la transition entre les établissements enfants et adultes. L'apprentissage vers un logement autonome (logements tremplin, habitat inclusif, ...) est l'une des pistes envisagées. <ul style="list-style-type: none"> - <u>CPOM T'HAND'M 2024/2028</u> : « Adapter l'offre aux besoins des personnes accompagnées dans une logique inclusive et les organisations en conséquence » constitue l'un des fils conducteurs du CPOM actuellement en cours de négociation. Le Département a notamment validé la diversification du profil des personnes accompagnées par le Dispositif d'Accompagnement Inclusif (SAVS/SAMSAH) de l'association de façon à faciliter la mise en place de partenariats renforcés avec les établissements du champ de l'enfance (partenariat avec l'IRJS et le CFPERM pour accompagner les jeunes sortant d'internat sur le versant « apprentissage à la vie autonome » pouvant ainsi contribuer à la prise en charge des amendements CRETON). - <u>CPOM Sésame Autisme 2024/2028</u> : Ouverture d'un SAMSAH le 1^{er} septembre 2023 afin de réduire les amendements Creton actuellement présents au sein du DAME de l'association (montée progressive des prises en charge avec à terme 10 places créées en 2025 pour une file active de 15 personnes accompagnées). - <u>CPOM ADAPEI 2024/2028</u> : La diminution des amendements Creton sera évoquée dans le cadre de la négociation à venir avec l'Association ADAPEI, dont le but sera la conclusion d'un second CPOM. 	Résultats observés : Absence de recul à ce stade, les premières transformations mises en place étant effectives depuis peu. 2022 : 147 Amendements Cretons (tous ESMS) 2023 : 167 usagers en Amendements (tous ESMS) dont 71 relevant de la compétence du Conseil départemental										
Perspectives - juin 2025											
Actions à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des remontées de facturation - Dialogue de gestion annuel avec les gestionnaires - Poursuite des négociations CPOM en cours 	Points de vigilance : Utilisation de Via-Trajectoire par les partenaires										

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

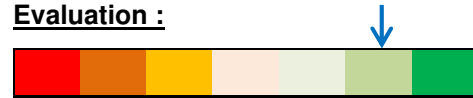
OBJECTIF 1 : Garantir une continuité de parcours

ACTION 1.1.4 : Décliner sur les territoires le protocole d'accompagnement des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) vers l'autonomie (logement, santé, etc.).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

2021/2022

Mise en place de réunions collectives avec des partenaires (caisse d'allocations familiales, caisse d'assurance maladie, missions locales...) à l'initiative de la direction ou des territoires, en présence de jeunes et des professionnels chargés de leur suivi.

Organisation d'un Forum d'accès aux droits « Coup de pouce pour l'avenir » à destination des futurs majeurs pris en charge à l'ASE et PJJ en avril 2022.

A noter la Loi du 7 février 2022 qui rend obligatoire la poursuite de prise en charge d'un jeune majeur et institue la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs (CDAA).

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Mise en place de « Commissions 16/18 ans » en vue d'examiner par équipe pluridisciplinaire la situation individuelle des jeunes qui auront 18, 17 et 16 ans dans l'année pour mieux anticiper les besoins, les actions à mener et mieux repérer les difficultés éventuelles.

Elaboration d'une grille d'évaluation de l'autonomie par un groupe de travail constitué de référents protection, de lieux d'accueil institutionnels, des assistants familiaux ressources, un représentant du dispositif PARI, des coordinatrices ASE. A utiliser en auto-évaluation par le jeune et/ou avec le référent protection et/ou le lieu d'accueil de sorte à mettre en évidence les acquis, les évolutions ou les freins, dégager les actions à mener à partir d'item pré-identifiés répartis en 3 axes. Elle est en application depuis avril 2024.

Les territoires et les lieux d'accueil gèrent l'organisation des réunions collectives et/ou des visites de certains partenaires.

Réflexions en cours avec le dispositif PARI sur la prise en charge des futurs et jeunes majeurs dits « vulnérables ».

Résultats observés :

Meilleure préparation à la majorité.

Outil commun à tous les professionnels

Identification des besoins des jeunes.

Meilleure appropriation des dispositifs de droit commun.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Un projet de création d'un guide à destination des jeunes sortant du dispositif à majorité est amorcé depuis le 12 avril 2024.

Réflexions en cours avec le dispositif PARI sur la mise en place de la Commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs (CDAA).

Prévision d'un Forum « Coup de pouce pour l'avenir ».

Points de vigilance :

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

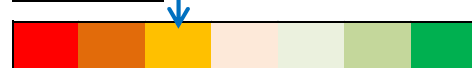
OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires

ACTION 1.2.1 : Développer les plateformes de services territorialisées (transformation de l'offre des ESSMS sur le champ des Personnes en situation de Handicap et déploiement de l'EHPAD Ressources - Notion de plateau technique).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Sur le champ Personnes âgées :

Consacrés par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2022, les Centres de Ressources Territoriaux (CRT) peuvent être notamment portés par des EHPAD dont la mission comportera 2 modalités d'intervention : une mission d'appui aux professionnels du territoire et une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

En prévision de ce déploiement, l'ARS Centre-Val de Loire a publié un appel à candidature, le 22 décembre 2022, pour la création de 2 CRT à l'échelle de la Région.

Sur le champ Personnes en situation de handicap :

De nombreuses associations s'engagent aujourd'hui dans la redéfinition de leur fonctionnement et process et portent la transformation de plusieurs de leurs places d'hébergement collectif (FH) en places de services d'accompagnement à domicile (SAVS, SAVS renforcé). Le Département s'engage à accompagner cette transformation de places à budget constant et les gestionnaires à déployer un fonctionnement en file active, permettant ainsi par ces opérations de transformation d'accompagner un nombre de personnes bien plus important.

Les réflexions jusqu'ici menées avec plusieurs associations gestionnaires nous amènent aujourd'hui à envisager le déploiement de plateforme de service, celle-ci étant entendue comme un ensemble de prestations proposant des accompagnements à la carte, modulables et évolutifs (logique de parcours). Plusieurs associations sont aujourd'hui engagées dans cette réflexion, avec une mise en œuvre effective depuis 2022 pour certains d'entre eux.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Sur le champ Personnes âgées :

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans a été retenu pour la création d'un CRT, rattaché à l'EHPAD Les Ecureuils (arrêté du 25 octobre 2023), dont la zone d'intervention couvre un territoire de 22 communes sur la métropole d'Orléans
→ CRT "O bien vieillir" autorisé pour une durée de 15 ans.

Une réunion autour de la gouvernance de ce dispositif a eu lieu en janvier 2024, et le lancement des candidatures pour siéger dans les collèges a été lancée en avril 2024.


Le second projet déposé par le CHAM (Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise) est actuellement en cours d'analyse par l'ARS.

Résultats observés :

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

<p><u>Sur le champ Personnes en situation de handicap :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Association T'HAND'M</u> → Fermeture du foyer d'hébergement par transformation de ses 18 places en 54 places de SAVS au 1er août 2023. Mise en place d'une file active de 164 personnes accompagnées par le service.- <u>ADAPEI</u> → Mise en place, en septembre 2023, d'une plateforme de service reconnue comme étant l'interface de gestion de l'ensemble des services gérés par l'association.- <u>Sésame Autisme</u> → Création d'un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) en septembre 2023 dédié à la résorption des Amendements Creton.	<p>Création de 54 places de SAVS pour une file active de 164 places.</p> <p>Création de 10 places de SAMSAH à horizon 2025 avec file active de 15 personnes accompagnées.</p>
Perspectives - juin 2025	
<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Association PEP45 → Négociation du CPOM 2024/2028 en cours visant la création d'une plateforme de service sur le secteur du Giennois, reposant notamment sur la création de places de SAVS par la suppression de places de foyer d'hébergement et de Structures Semi Occupationnelle.- Sésame Autisme → Création d'un SAVS adossé à un Habitat Inclusif à concrétiser.- Réflexions en cours avec d'autres gestionnaires PH pour des opérations de transformation visant à créer des places de services à domicile.	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p>Se pose toutefois la question du montage des plateformes de service en termes d'autorisation, de tarification et d'orientation car elles ne relèvent d'aucun cadre juridique structurant à ce jour.</p> <p>L'année 2024 sera considérée comme une année de transition pouvant amener les parties signataires des CPOM à revoir les cibles (file active notamment) à l'issue d'une année complète de fonctionnement des services. Cette évaluation permettra d'orienter les objectifs à atteindre sur les opérations de transformation à venir.</p>

OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires	
ACTION 1.2.2 : Mettre en place un CICAT (Centre d'information et de conseil sur les aides techniques)	
Calendrier initial : 2ème semestre 2022	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
<p>Actions structurantes réalisées : La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a présenté un projet de Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2022 par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).</p> <p>Après examen et audition des, les membres de la CFPPA ont décidé lors de la réunion du 29 novembre dernier de ne retenir aucune de ces offres et de relancer l'appel à projets en 2023 en spécifiant les attendus en matière de public visé, de partenariats et d'intervention sur l'ensemble du territoire départemental.</p> <p>Sans attendre ce nouvel appel à projets, au regard des partenariats déjà développés par l'association, et des enjeux pour la mise en place d'un CICAT basse vision, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a sollicité le Département aux fins d'amorcer le dispositif CICAT au sein de la maison de la déficience visuelle.</p> <p>Comme suite à l'avis favorable de la Commission intérieure rendu en février 2023, le Département a décidé de soutenir financièrement la mise en place du CICAT dès 2023 avec une participation de 50 000 €.</p> <p>L'inauguration de la Maison de la déficience visuelle est intervenue en juin 2023.</p>	<p>Indicateurs clés : Mise en place du CICAT : juin 2023</p>
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
<p>Actions menées : L'action menée par la Fédération des aveugles et amblyopes de France, au travers du CICAT basse vision a été déployée sur le second semestre 2023 et apporte l'offre suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace d'accueil et d'information - un espace de présentation des différents matériels - un espace d'évaluation et de formation pour l'apprentissage à l'usage de l'aide technique retenue après une évaluation. <p>Cette offre est ouverte à l'ensemble des Loirétains, quel que soit leur âge. Via la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec un financement de 35 000 €, la maison de la déficience a pu développer en 2023 en partenariat avec l'association T'HAND'M une action de sensibilisation aux aides techniques pour les personnes âgées de 60 ans et plus présentant un handicap sensoriel auditif et ou visuel.</p>	<p>Résultats observés :</p>
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre :	Points de vigilance : Capacité à développer leur offre de services, à partir de financements croisés ARS et CD.

OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires

ACTION 1.2.3 : Mettre en œuvre l'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre de l'habitat inclusif

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

La programmation Loirétaine contractualisée fin 2022 avec la CNSA dans le respect des décisions prises en session de décembre 2022 repose :

- Sur la prise en compte des 6 projets déjà opérationnels, d'ores et déjà recensés dans la programmation validée par la Commission Bien Vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport et pour lesquels les partenaires ont sollicité le Département pour la mise en place de l'AVP, à savoir :

- Les 3 projets déjà financés dans le cadre du forfait inclusif jusque fin 2022 (Cent Arpents, AFTC et AEFH) ;
- Les 2 projets portés par les PEP5 (« L'envol ») et l'ADAPEI 45 (« La Bourrie Rouge » scindé en 2 projets).

- Sur la prise en compte d'un des deux projets portés par Sésame Autisme et qui devrait voir le jour dès 2023 pour 6 habitants.

Programmation détaillée :

N° du projet	Nom du projet	Existant / en projet	Porteur du projet (conventionné avant le 31 décembre 2022)	Forfait Habitat (oui/non)	Nombre de bénéficiaires AVP	Montant AVP de référence par an par habitant	montant annuel	Total des dépenses prévisionnelles 2023 - 2029
1	Village inclusif AEFH	existant	AEFH	oui	20	3 460	69 200	484 400
2	RIADH (Résidence Inclusive au	existant	Cent Arpents	oui	21	3 762	79 000	553 000
3	la maison des 5	existant	AFTC	oui	5	9 060	45 300	317 100
4	L'envol	existant	PEP 45	non	6	10 000	60 000	420 000
5	La bourrie rouge	existant	ADAPEI	non	15	4 183	62 750	439 250
6	projet habitat inclusif	existant	ADAPEI	non	15	4 183	62 750	439 250
7	projet habitat inclusif	en projet	Sésame Autisme	non	6	10 000	60 000	420 000
total					88		439 000	3 073 000

Indicateurs clés :

Nombre de projets habitat inclusifs conventionnés AVP : 7 projets.

Nombre de logements : 88 logements.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Sur les 7 projets habitats inclusifs pour lesquels un financement AVP a été conventionné, 6 sont opérationnels.

Résultats observés :

Nombre de projets habitat inclusif conventionnés : 7 projets.

85 bénéficiaires d'un financement AVP (sur 5 projets) ont pu bénéficier de l'aide à vie partagée dont le financement a été versé auprès des porteurs de projet.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Pour les projets dont l'installation devrait intervenir au plus tôt en 2025, il a été décidé de les intégrer à un projet d'avenant à négocier avec la CNSA.

Cet avenant devrait concerner à minima à ce stade :

- Le projet l'Arche pour 14 habitants ;
- Le 2ème projet porté par Sésame Autisme pour 6 habitants ;
- Le projet habitat inclusif porté par les PEP 45.

Points de vigilance :

Rédaction de la charte de l'animation de la vie sociale par les associations conventionnées.

Mobilisation des crédits AVP.

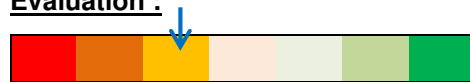
OBJECTIF 2 : Offrir aux personnes des solutions diversifiées, individualisées et modulaires

ACTION 1.2.4 : Mettre en place les services autonomie à domicile territorialisés

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Appropriation de la réforme des services à domicile instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 et des modalités de mise en œuvre dans les territoires.

Accompagnement des services intervenant à domicile dans le déploiement de cette réforme.

Indicateurs clés :

- Nombre de SAD mixtes créées.
- Nombre de SAD souhaitant rester SAD aide.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Réalisation et mise à disposition des services d'une cartographie interactive permettant de géolocaliser les communes d'intervention des SAAD et SSIAD du Loiret → outil d'aide au rapprochement et à la réflexion des services.

- Organisation d'une concertation départementale avec le secteur de l'aide à domicile en septembre 2023.

- Mise en place de 4 rencontres en territoire en novembre 2023 (1 rencontre par ADS) → forces du territoire, rapprochements pouvant être envisagés, réflexions d'ores et déjà menées et pouvant être partagées en séance ...

- Mise en place du 1er COPIL départemental le 25 janvier 2024.

- 4 nouvelles rencontres en territoire programmées courant mai 2024.

Résultats observés :

Appropriation difficile par les services au regard de la complexité de la réforme

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Vérification de la conformité des SAD aux dispositions du nouveau cahier des charges

- Instruction conjointe des demandes d'autorisation de SAD mixte

- Poursuite de l'accompagnement des services


Points de vigilance :

- Aucune zone blanche en SAD mixte
- Pas de chevauchement des territoires

- Découpage en cohérence avec celui des Agences Départementales des Solidarités (ADS) et des Equipes Pluridisciplinaires (EP)

- Prise en compte des indicateurs INSEE de vieillissement de la population

- Complexité du montage juridique de la réforme

OBJECTIF 3 : Prendre en compte les problématiques spécifiques	
ACTION 1.3.1 : Enfance : créations de 3 équipes mobiles et de 3 lieux d'accueil adaptés	
<p>Calendrier initial :</p> <p><u>1er semestre 2022</u> : élaboration du cahier des charges pour les problématiques liées aux violences sexuelles et aux jeunes à la croisée de l'éducatif, du soin et du judiciaire.</p> <p><u>1e semestre 2023</u> : élaboration du cahier des charges relatif au phénomène prostitutionnel</p>	<p>Evaluation : ↓</p> 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
<p>Actions structurantes réalisées :</p> <p><u>Pour les problématiques des jeunes à la croisée de l'éducatif, du soin et du judiciaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'appel à projet du Dispositif Educatif, Social et Thérapeutique pour Enfants et Adolescents (DESTEA) le 17 avril 2023 ; • Réponse attendue avant le 11 août 2023. <p><u>Pour les problématiques liées aux violences sexuelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges pour un appel à projet en cours d'élaboration. • Des consultations sont effectuées auprès de partenaires spécialisées afin de structurer le cahier des charges. 	<p>Indicateurs clés :</p>
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
<p>Actions menées :</p> <p><u>Pour les problématiques des jeunes à la croisée de l'éducatif, du soin et du judiciaire</u> (DESTEA devient ISEMA) : l'appel à projet (AAP), lancé le 17 avril 2023, s'est avéré infructueux. Il a été décidé lors du comité de pilotage du 21/02/24 de lancer un nouvel AAP sur la base du cahier des charge national des ISEMA élaboré par la PJJ.</p> <p>Publication du cahier des charges le 13 juin 2024. => Retour des candidatures au plus tard le 06 septembre 2024.</p> <p><u>Pour les problématiques liées aux violences sexuelles :</u> Le cahier des charges pour un appel à projet est en cours de finalisation. => Lancement de l'appel à projet prévu en septembre 2024.</p> <p><u>Pour le phénomène prostitutionnel :</u> Le cahier des charges est en cours d'élaboration => Lancement de l'appel à projet prévu en décembre 2024</p>	<p>Résultats observés :</p>
Perspectives - juin 2025	
<p>Actions à mettre en œuvre :</p>	<p>Points de vigilance :</p> <p>Compte tenu des contraintes budgétaires départementales, la poursuite de tous les AAP (ESMS autorisés pour 15 ans) sera appréciée au cas par cas.</p> <p>Niveau et pérennité de l'accompagnement budgétaire de l'ARS sur le champ enfance.</p>

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

OBJECTIF 3 : Prendre en compte les problématiques spécifiques

ACTION 1.3.1 : Personnes en situation de Handicap : création de 16 places (4 unités de 4) pour adultes autistes sévères.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Pour les adultes avec troubles du spectre de l'autisme :

La démarche CPOM engagée avec Sésame Autisme constitue une partie de la réponse à ce type de problématique. En effet, le CPOM prévoit la création de 4 maisonnées de 6 places, soit 24 places au total.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Points de vigilance :

Capacité à intégrer ce besoin dans les travaux actuels du PRIAC (PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) piloté par l'ARS.

OBJECTIF 4 : Soutenir la parentalité

ACTION 1.4.1 : Mettre en place une offre spécifique à destination des parents en situation de handicap.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X				

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Prise de poste de la référente accompagnement parentalité : 01/04/2022.
Et intervention d'une ergothérapeute. L'offre de service développée porte sur deux axes :

1) Un accompagnement personnalisé auprès de parents ou futurs parents en situation de handicap avec :

- Information sur les droits spécifiques relevant du champ du handicap ;
- Facilitation de l'accès aux droits ;
- Orientation vers les dispositifs spécifiques et de droits communs afin que les parents identifient les professionnels pouvant les accompagner : PMI, TISF : SAPPH, SAVS, SAMSAH, ERHR, maison de la déficience visuelle, PMI, Parentèle, AED...
- Accès aux soins : saisine DAC, orientation vers le CMP, lien avec le SAMSAH, le SAPPH, ateliers de médiation thérapeutique
- Identifier les situations à risque : alerter via une IP, orienter les familles vers les dispositifs de l'ASE et faire le lien avec les équipes des ADS ;
- Versant aides techniques : information sur les aides techniques existantes, anticipation des besoins de matériels liés à l'arrivée de l'enfant selon le handicap du ou des parents (siège auto, type de table à langer, émetteur/récepteur, thermomètre vocal...), réflexion autour des aménagements de logement, informer sur les types de financement existant (FDC, MDPH, ANAH...), accompagnement la démarches de l'acquisition de l'aide technique (présentation avec fournisseur, aide à la demande de devis...) lorsque les personnes ne peuvent être autonomes dans ces démarches.

2) Fonction ressources :

De nombreuses rencontres avec les partenaires territoriaux ont été organisées afin de créer un réseau : SAVS, SAMSAH, AEP, CHAM, CHRO, SAPPH, EPSM, ERHR, Centre parental, l'APLEAT, CAIS, SSR, table ronde IFPM d'Orléans.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Depuis juin 2023, l'activité organisée a porté sur les 2 axes de l'offre développée, avec l'accompagnement du public concerné et la poursuite des activités au titre de la fonction ressources.

Afin de communiquer sur cette offre, une plaquette FALC a été réalisée et est en cours d'édition.

Résultats observés :

- Au 31/12/2023 :
- 95 sollicitations
 - 72 accompagnements avec pour 24 interventions de l'ergothérapeute
 - durée moyenne d'accompagnement : 72 jours

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Le projet est de développer une action de communication autour de l'offre proposée.

→ Finalisation de la plaquette de présentation qui devrait être communiquée aux usagers ainsi qu'aux partenaires et agents du Département.


Des actions ciblées concernant le développement du réseau partenarial sont également envisagées, dans le cadre de problématiques prégnantes qui auront pu être repérées.

Professionalisation des agents intervenant dans le champ de la parentalité et handicap, par le biais de formations.

Points de vigilance :

Poursuite du financement du poste, initialement fondé sur le conventionnement au titre de la stratégie TAQUET.

OBJECTIF 4 : Soutenir la parentalité	
ACTION 1.4.2 : Pérenniser l'action 1001 mots (prévenir les difficultés langagières).	
Calendrier initial : 2022 : réalisation d'une convention pour cadrer l'action 2025 : démarche d'évaluation scientifique avec communication des résultats	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : Poursuite des Inclusions des familles dans le programme d'éveil langagier lors des activités de PMI (consultations médicales et de puériculture). Afin de mieux répondre aux préconisations du laboratoire de J-Pal (Esther DUFLO) qui indiquait que l'action 1001 mots était plus efficace si elle s'adressait aux familles les plus précaires : Les familles en situation de précarité ont été mieux ciblées par la PMI (essentiellement des familles monoparentales et issues de l'immigration récente). En parallèle, la CAF procède à des mailings auprès de familles sous le seuil de pauvreté. Première étude sur l'évolution des pratiques parentales (résultats fin 2022).	Indicateurs clés : Près de 3000 familles incluses dans le programme en total cumulé Plus de 80 % des familles entrées dans le programme étaient sous le seuil de la pauvreté (PMI et CAF) Mise en évidence de modifications significatives des pratiques parentales pour les parents d'enfant de moins d'1 an) avec davantage d'interactions parents-enfants. Pour les plus grands, une diminution significative de l'exposition aux écrans.
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : Extension du programme à deux nouveaux territoires non couverts : territoire beauceron et territoire olivétain. En plus des actions individuelles de 1001 mots auprès des parents, mise en place d'ateliers sur les différents territoires du Loiret urbains et ruraux. Objectif de 1000 nouveaux enfants chaque année inclus dans le programme. Poursuite d'élaborations de nouveaux modules afin de mieux adapter le programme aux besoins des familles. Modalités d'évaluation de l'action : 2023 : réalisation de 2 études pilotes (acceptabilité et évaluation qualitative sur des petites cohortes avec groupe test et groupe témoin). 2 ^{ème} semestre 2024 : résultats attendus des études pilotes et lancement de l'évaluation à grand échelle. Fin 2024 : résultats à 6 mois après l'inclusion dans le programme.	Résultats observés : En 2023 (année civile) : 1012 enfants ont été inscrits au programme 1001 mots. Environ 20 ateliers organisés par an. 27 modules différents sont disponibles adaptés aux besoins des familles.
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : Poursuite des inclusions au rythme de 1000 enfants par an (PMI et CAF). Poursuite de l'évaluation du programme d'éveil langagier. Résultats attendus : Été 2025 - début 2026 : évaluation à 12 mois après l'inclusion dans le programme.	Points de vigilance : Convention partenariale actuellement non renouvelée (proposée dans le cadre du Pacte des Solidarités).

OBJECTIF 4 : Soutenir la parentalité	
ACTION 1.4.3 : Créer 4 relais parentaux (Gien / Montargis / Pithiviers / Orléans).	
Calendrier initial : 2022 : montage de l'appel à projet et identification des porteurs de projet 2023 : ouverture des relais parentaux	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : Dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance contractualisée avec l'Etat, le Département a lancé un premier appel à projet, le 7 mars 2022 qui s'est révélé infructueux. Un nouvel appel à projet a été publié le 2 septembre 2022. Une seule candidature a été réceptionnée, celle de la Croix Rouge Française, positionnée sur la création des 4 relais parentaux. Les membres de la commission d'information et de sélection, réunie le 3 mars 2023, ont émis à l'unanimité un avis favorable pour la création de 4 relais parentaux considérant que le dossier présenté par la Croix Rouge Française était de qualité et permettrait de développer l'offre de prévention en investissant sur l'avenir afin de prévenir les risques de placement à l'aide sociale à l'enfance en soutenant les parents et en proposant une alternative pour l'accueil de mineur qui ne sont pas en danger mais dont les parents sont empêchés temporairement.	Indicateurs clés :
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : L'arrêté d'autorisation pour la création de 4 relais parentaux a été publié le 12 juin 2023. Rencontres régulières des services du Département (DPEEF et DROMS) avec le gestionnaire pour implanter ces 4 relais parentaux avec une priorité identifiée sur l'est du Département. Difficultés rencontrées par le gestionnaire pour trouver des biens immobiliers à la location conformes au projet, obérant les ouvertures prévues dans l'année. La Croix Rouge Française s'oriente désormais sur l'acquisition des biens immobiliers afin de concrétiser les ouvertures sur le second semestre 2024 et premier semestre 2025.	Résultats observés :
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : Ouverture progressive des relais parentaux : 2 sur le 2e semestre 2024 et 2 sur le 1er semestre 2025. Mise en place de COTEC et COPIL réguliers.	Points de vigilance : Capacité du partenaire à démontrer l'impact de son action sur les familles prises en charge. Arrivée à échéance de la contractualisation entre l'Etat et le Département dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance au 31/12/2023, impliquant la fin du cofinancement à parité.

• Axe 1 •

LE CHOIX DE VIE D'UNE PERSONNE EN PRIVILÉGIANT LE « VIVRE CHEZ SOI »

OBJECTIF 5 : Accompagner les aidants

ACTION 1.5.1 : Créer 4 maisons de répit afin de soutenir les aidants.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

L'ambition poursuivie par le Département est d'installer 4 plateformes d'accompagnement et de répit sur le territoire Loirétain : territoire de l'Orléanais, du Giennois, du Montargois et du Pithiverais.

Si les attendus sont définis (lieu d'information, de formation, de soutien, de resocialisation et de répit) le Département a souhaité mobiliser le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pour formuler des propositions concrètes en vue de l'installation de ces 4 maisons de répit. Par contribution formulée en instance plénière du CDCA en date du 25 mai 2023, les membres ont pu valider le besoin tel que défini par le Département tout en exprimant la nécessité d'une meilleure connaissance des aidants dans le Loiret et précisant l'intervention de nombreux acteurs et d'initiatives locales.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Les réflexions se poursuivent quant à la mise en place concrète dans un contexte de préfiguration du service public départemental de l'autonomie et de définition des attendus dans le cadre du PRIAC.

Aux fins d'un meilleur repérage et d'une plus grande connaissance des aidants Loirétain, la réflexion est également en cours pour la mise en place d'une "carte aidant Loirétain" qui serait délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Points de vigilance :

Cahier des charges national Service public départemental de l'autonomie.

OBJECTIF 6 : Faciliter la vie des personnes grâce au numérique

ACTION 1.6.1 : Promouvoir l'utilisation du portail ICI 45 (information pour les démarches d'accès aux droits).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Possibilité de communiquer via cet outil des informations tout public telles que les horaires et lieux de consultations des nourrissons par exemple, et d'autres plus techniques comme par exemple l'offre de service des Agences Départementales de Solidarités, avec redirection des internautes vers les pages adéquates du site internet du Département.

Indicateurs clés :

Nombre d'utilisateurs en 2023 : 4 379 (2 524 utilisateurs en 2022) => + 73%.
 Nombre de pages vues en 2023 : 25 581 (6 185 pages vues en 2022) => + 313%.

Top des 3 des pages les plus lues :
 1/ je suis à la rue, j'ai besoin d'un logement
 2/ je recherche un logement
 3/ je cesse ou réduit mon activité.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Rencontre le 6 mars 2024 en présence de la DDETS et de la commissaire à la lutte contre la pauvreté du partenaire Atmedia qui administre le site ICI45.
 Dans le cadre du déploiement des actions du Pacte des Solidarités et de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, il est envisagé de pouvoir faire communiquer l'outil national DORA (Découvrir, Orienter, Renseigner, Accompagner) de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et le portail ICI45.
 Ce projet permettra aux usagers professionnels de DORA de consulter l'offre de service portée par ICI45 et ne mettre à jour qu'une seule base de données. Les Loirétains continueront la consultation grand public d'ICI 45 qui s'enrichira de l'offre portée par DORA.
 Demande d'étude technique en cours entre les équipes nationales de DORA et Atmédia pour faire communiquer les 2 systèmes d'information.

Résultats observés :

Mise en œuvre opérationnelle de DORA sur le territoire d'expérimentation du Montargois depuis mars 2024.
 Sur les consultations d'ICI45 : maintien de la forte activité de consultation des particuliers, 60% sur des smartphones avec une moyenne de 9 pages consultées et 3 minutes de temps dédié par recherche.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Finaliser l'interfaçage entre DORA et ICI45 avec le retour de l'étude technique de faisabilité, et identifier les coûts de mise en œuvre opérationnelle de cette fonctionnalité.
 Identifier un pilote, interne au Conseil Départemental, pour suivre et impulser ce sujet.

Points de vigilance :

Financement de l'opération technique

• Axe 2.

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

OBJECTIF 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

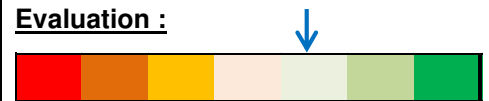
ACTION 2.1.1 : Accompagner et soutenir le développement de nouvelles activités et projets en matière d'insertion professionnelle (filière logistique, informatique, services à la personne, création de tiers lieux, actions mutualisées entre SIAE...), notamment dans les zones les moins pourvues du Département.

Evolution de la finalité de la fiche : accompagner les opérateurs suite aux nouvelles orientations stratégiques et politiques nationales de l'Insertion par l'activité économique et le contexte budgétaire contraint qui font porter un risque sur l'offre de parcours d'insertion sur le territoire loirétain déjà sous-doté.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

- Sourcing, appui technique et financier aux porteurs de projets et à l'ingénierie de création.
- Lancement opérationnel de 3 nouveaux ACI (Atelier Chantier Insertion) : Planète R porté par l'ALPEJ, Bati-Toi porté par les Compagnons Bâtisseurs et ACI pénitencier porté par Solembio ; 1 EITI (Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant) : Germinal et 1 EI (Entreprise d'insertion) : Envie Pro.
- Co-construction et animation de la stratégie de développement de l'IAE.

Indicateurs clés :

- Contacts plus ou moins développés avec 30 porteurs de projet ou partenaires.
- 4 études avec business plan produites et diffusées.
- Création de 5 nouvelles SIAE en 2022-2023.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Poursuite des actions d'appui aux projets de création de nouvelles SIAE en zones blanches notamment dans le Malesherbois et dans le Giennois.
- Sensibilisation, accompagnement et appui à la réorientation des modèles économiques dans un contexte de dégradation significative des capacités budgétaires des différents financeurs publics des SIAE (Europe ; Etat ; Département).
- Conception et mise en œuvre d'une aide financière ponctuelle à la transformation structurelle et au développement, avec un suivi sur 24 mois, pour soutenir les SIAE dans l'évolution de leur modèle économique.

Résultats observés :

- Création de l'association de portage du projet Logilivre. Emergence du collectif des SIAE giennoises.
- Réunion de toutes les SIAE avec les services du Département et de l'Etat le 3 juillet 2023 et rencontres individuelles avec les gouvernances et directions de chaque SIAE.
- Mobilisation d'une enveloppe de 700 102 euros (50% financé par le Département, 50 % par l'Etat dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi) ; co-instruction des 12 demandes reçues et dotation de 10 SIAE.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

<ul style="list-style-type: none">- Conception d'un programme confié à France Active et baptisé "Activateur des transitions" visant à accompagner la transition des modèles économiques, la consolidation de l'offre de service et le développement de l'impact des 27 SIAE du Loiret dans le cadre d'un programme d'événements collectifs et d'une offre d'accompagnement individuel des SIAE ou de petits collectifs de SIAE.- Définition des objectifs et modalités de mise en relation des SIAE avec les différentes directions du Département pour le développement de leur activité économique et pour l'émergence de nouvelles coopérations.- Programmation et animation de la Revue des projets d'IAE avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarité pour co-construire la stratégie territoriale de développement de l'IAE.	<ul style="list-style-type: none">- Rédaction du cahier des charges et sélection du prestataire.- Visite découverte de l'offre de service des SIAE ressourceries pour 5 agents de 3 directions du Département.- 3 revues de projets sur la période.
Perspectives - juin 2025	
<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Suivi et appui technique au projet des 10 SIAE dotées, fin 2023, d'une aide ponctuelle à la transformation structurelle et au développement.- Lancement, déploiement et évaluation formative du programme "Activateur des transitions IAE".- Appui à la conduite de projet de l'équipe Logilivre dans le Malesherbois et du collectif des SIAE giennoises pour le développement de l'offre de parcours d'insertion dans ces deux zones blanches.- Mise en relation des SIAE avec les différentes directions du Département pour faire émerger des coopérations innovantes, faciliter leur accès à la commande publique et contribuer au développement des achats responsables du Département.	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Maintien des dynamiques de projet et développement dans un contexte budgétaire contraint pour tous les financeurs publics de l'IAE, de morosité de la consommation et dans un environnement de plus en plus volatile, incertain, complexe et ambigu.- Capacité de pivot des porteurs de projet.- Capacité d'hybridation des modèles économiques et de gouvernance.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

OBJECTIF 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

ACTION 2.1.2 : Renforcer le partenariat « entreprises » par la Création d'un Label départemental des entreprises engagées pour l'insertion par l'emploi.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Avec la mise en place de l'équipe des consultants emploi depuis le 1er mars 2022 la relation avec les entreprises est devenue une composante essentielle de l'activité de ces professionnels.

Dans le cadre de cette démarche proactive, cette équipe démultiplie les contacts avec les acteurs économiques de leur territoire, et négocie différentes modalités de partenariats :

- visites d'établissement
 - accueil de stagiaires
 - simulation d'entretien
 - coaching individuel/collectif
 - actions menées conjointement avec le Département (informations collectives, ateliers, etc.)
 - embauche d'un bénéficiaire du RSA en CDD ou CDI ou via l'intérim.
- En 2022 : plus de 60 visites d'entreprises.

Indicateurs clés :

- 160 visites d'entreprises
- 3 800 heures d'immersion
- 148 temps organisés avec les partenaires.
- 8 ETP en 2023 (entrées et départs en cours d'année).

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Les Olympiades de l'emploi :

- événement qui a réuni des entreprises, des sportifs de haut niveau et des bénéficiaires du RSA
- 17 entreprises présentes
- 1 embauche
- une dizaine de PMSMP (Périodes de mise en Situation en Milieu Professionnel)
- des visites d'entreprises

Visites d'entreprises via les entreprises en direct
 Visites d'entreprises via les agences d'intérim
 Ateliers en coanimation autour du sport

Résultats observés :

Sur 2023 :

- 35 entreprises signataires de la convention de partenariat
- 96 visites d'entreprise
- 85 rdv avec des partenaires (types agence d'intérim, structures d'insertion etc.).

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Inclure les agences d'intérim comme partenaire engagé.

Points de vigilance :

- Les objectifs fixés correspondent à la signature et au suivi de 5 conventions de partenariat par consultant emploi soit un plafond de 50 entreprises.
- Le déploiement de France Travail avec les évolutions du poste de consultant emploi.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

OBJECTIF 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

ACTION 2.1.3 : Créer des filières d'économie locale sociale (par exemple dans le cadre du plan alimentaire territorial) en s'appuyant sur les demandes émergentes des communes et des EPCI.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

- Sourcing projets et accueil des porteurs de projets.
- Appui technique et financier à la conduite de projet et à la mise en œuvre des coopérations territoriales indispensables à l'ancrage sur le territoire malesherbois et à la concrétisation du projet Logilivre, initié par deux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) orléanaises.
- Appui technique et financier à la conduite de projet et mise en place de coopérations entre les porteurs de projets convergents de "La Consigne Claire" (création d'une unité de lavage sous statut SIAE dans le Nord Loiret) et "Consigne et Moi" (création d'une solution de collecte et réemploi des bouteilles en verre) pour l'émergence d'une filière structurée de consigne des bouteilles en verre au service des producteurs et consommateurs de boissons loirétains.
- Mise en œuvre d'une action d'appui à l'émergence de nouvelles activités d'insertion par l'économique sur le territoire de la Communauté des communes giennoises.

Indicateurs clés :

- 6 études techniques réalisées et diffusées.
- 8 COPIL organisés en territoire.
- Contacts plus ou moins développés avec 30 porteurs de projet ou partenaires dont 8 collectivités locales.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Création le 28 juin 2023 de l'association Logilivre, préfiguration de la SCIC projetée pour porter l'activité socio-économique autour du livre de deuxième main sur le territoire malesherbois ; mise en place d'une gouvernance tripartite emblématique des parties prenantes du projet (EPCI, entreprises et structures de l'ESS) ; développement des partenariats ; mobilisation de financements pour la poursuite du projet notamment l'embauche d'un chef de projet ; constitution d'une trésorerie ; création d'une identité visuelle et documents de communication, etc.
- Abandon du projet "La Consigne Claire" suite au désengagement de la gouvernance de l'association Domicile Service Loiret et poursuite du projet par la seule équipe de "Consigne et Moi" avec pivot du projet de filière départementale de consigne des bouteilles en verre.
- Implantation de nouveaux opérateurs socio-économiques dans le Giennois : association ALPEJ et ADS 45.

Résultats observés :

- Fondation de l'association Logilivre ; mobilisation de 95 K€ de financement pour la poursuite du projet ; mobilisation partenariale dans une conduite de projet complexe.
- Elargissement des partenariats.
- Relance d'une dynamique de coopération sur le territoire giennois pouvant favoriser la structuration de filières.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Soutien technique accru aux équipes projets et facilitation des interconnexions et coopérations entre les différentes parties prenantes sur les territoires.
- Mobiliser la commande publique du Département pour soutenir le développement des filières socio-économiques locales.
- Information et sensibilisation au potentiel innovant de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) au sein du Département et dans les territoires.

Points de vigilance :

- Maintien des dynamiques de projet et développement dans un contexte budgétaire contraint.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

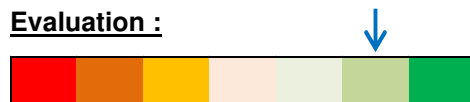
OBJECTIF 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

ACTION 2.1.4 : Renforcer le développement de solutions de mobilité (location de véhicules ou cyclomoteur, auto-école sociale, déploiement de véhicules électriques,...).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Subventions du Département à différents acteurs apportant des solutions de mobilité aux bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du Loiret (deux écoles de conduite solidaires, quatre dispositifs de prêt/location de véhicules et deux vélo-écoles).

Signature d'une convention 2022-2024 entre la Région et le Département afin de coordonner leurs actions en matière de mobilités solidaires.

Lancement avec les services de l'Etat d'un appel à projets pour la mise en place d'une plateforme départementale de mobilité inclusive.

Indicateurs clés :

Financements départementaux de l'ordre de 150 000 €.

Plan d'action Région-Département.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Maintien des subventions avec un étoffement de l'offre (10 places supplémentaires en auto-écoles sociales dont l'ouverture de 5 places sur le territoire du Giennois et 2 nouveaux véhicules disponibles à la location sur Gien et Pithiviers).

Participation à différents comités de pilotage destinés à l'implantation d'un garage solidaire sur l'Orléanais.

Résultats observés :

107 bénéficiaires du RSA ont bénéficié d'une offre solidaire de mobilité dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnel (dont 54 ont bénéficié d'une solution de déplacement pour se rendre en emploi / formation).

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Maintien des subventions aux associations avec le développement d'une offre en matière de mobilité douce (véhicules électriques).

Relance, dans le cadre du Pacte des Solidarités, d'un appel à projets pour la mise en place d'une plateforme départementale ou de plateformes locales de mobilité inclusive (précédent appel à projets infructueux en 2023). Cet appel à projet se fera avec des lots différenciés par territoire pour une réponse optimale.

Accompagnement à l'ouverture du garage solidaire sur l'Orléanais.

Points de vigilance :

Contexte budgétaire contraint.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

OBJECTIF 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

ACTION 2.1.5 : Développer l'offre de services d'accompagnement pour les publics souhaitant ou ayant créé leur entreprise dans une visée d'autonomie financière.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Subventions du Département à différents acteurs (associations et chambres consulaires) intervenant sur l'ensemble du Loiret dans le champ de l'accompagnement à la création et au développement d'activité entrepreneuriale indépendante.

Développement d'une offre en régie avec le recrutement par le Département de deux conseillers en création d'entreprise.

Indicateurs clés :

Financements départementaux de l'ordre de 150 000 €.

2 postes en régie.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Maintien des subventions avec une offre répartie davantage sur l'accompagnement au développement d'activité que sur l'accompagnement à la création d'entreprise, dans une perspective de développement des revenus d'activité et ainsi de sorties du dispositif RSA.

Création d'un deuxième poste interne de conseiller en création d'entreprise (sur les Agences Départementales des Solidarités d'Orléans Métropole et de Beauce à Sologne).

Résultats observés :

66 porteurs de projets de création d'entreprise (dont 23 entreprises créées) et 230 entrepreneurs accompagnés (dont 30 sorties du dispositif RSA du fait du développement des revenus d'activité) par les structures conventionnées.

316 suivis par les conseillers en création d'entreprise (dont 133 sorties du dispositif RSA).

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Evaluation de l'offre afin d'affiner la stratégie départementale d'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA (maintien des subventions ou recrutement d'un troisième poste en régie).

Points de vigilance :

Contexte budgétaire contraint.

Impact du déploiement de France Travail sur la prise en charge de ce public.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

OBJECTIF 1 : Favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.	
ACTION 2.1.6 : Intensifier la commande publique solidaire par un recours aux clauses d'insertion.	
Calendrier initial : 1er semestre 2023	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : Constat de l'arrêt de la mission de la Maison de l'Emploi (MDE) en décembre 2022, reliquat de prestations effectuées jusqu'en mai 2023. Dissolution administrative en 2024. Aucun facilitateur de clauses sur le territoire du Loiret pour les marchés départementaux. Recrutement de personnels en régie pour réalisation de la mission en régie. Arrivées partielles en novembre 2023.	Indicateurs clés :
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : Recrutements de personnels pour effectuer la mission, mise en place échelonnée entre novembre 2023 (NB : 12 mois d'attente entre émission du besoin, validation des postes et conclusion des recrutements) et premier semestre 2024.	Résultats observés : Quasi abandon de l'activité du fait de l'arrêt du prestataire en 2022. Sur le reliquat MDE 2023 : - Nombre de Bénéficiaires RSA suivis : non connu (faute d'outil de mesure) - Nombre d'heures réalisées : 11 434 heures - Nombre de marchés départementaux concernés : 16 marchés
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Recensement & cartographie des marchés départementaux, ainsi que ceux de CAP EMPLOI.- Formation des personnels départementaux sur rédaction/suivi des marchés.- Formation des personnels recrutés et acquisition logiciel dédié.- Création d'un réseau interne de correspondants clauses sociales.- Création d'un réseau de partenaire liés à l'activité des clauses sociales.- Construire les indicateurs.- Inscrire la réalisation des missions relatives aux clauses sociales dans le SPASER départemental (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables), document désormais obligatoire en cours de rédaction.- Commencer la réalisation de la mission en cours 2024.	Points de vigilance : <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les élus, la Direction Générale et les agents concernés au caractère structurant de la clause sociale pour la commande publique et de l'économie locale.- Convaincre les autorités publiques du département de la nécessité de pourvoir à cette mission (Etat, Région, Pays, EPCI et communes notamment) face à la carence dans ce domaine sur le territoire départemental, quasiment unique en France à l'heure actuelle.

OBJECTIF 2 : Renforcer un premier accueil social inconditionnel de proximité.

ACTION 2.2.1 : Développer le maillage partenarial de l'accueil inconditionnel.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

- Structuration des Equipes d'Accueil Inconditionnel (EAI) dans les Agences Départementales des Solidarités (ADS) afin d'accueillir, informer, orienter et favoriser l'accès aux droits pour tout Loirétain s'adressant aux services de solidarité du département.
- Formation des agents chargés de l'accueil et des permanences d'accueil administratif pour améliorer l'évaluation administrative et fluidifier l'orientation de premier niveau.
- Renforcement de l'offre de service des EAI sur les territoires à forte demande ou dépourvus d'acteurs locaux (urbain/rural), adaptation de l'organisation des équipes au regard des particularités territoriales (maillage, permanences en visio, augmentation des VAD).
- Diversification des modes de contact notamment avec le CCT Accueil Social.

Indicateurs clés :

- 12 882 sollicitations traitées en 2023 par les équipes du Département.
- 78 équivalents temps plein (ETP) dédiés uniquement à cette mission.
- Intervention sur 60 sites partenariaux (donc externalisés pour davantage de proximité pour les usagers. Plus de 3 000 RDV externalisés en 2023 dans ces lieux.
- Plus de 2 700 sollicitations sont passées par le CCT Accueil Social en 2023.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Création d'une nouvelle équipe dédiée d'Accueil Inconditionnel (Nord Loiret).
- Rencontres partenariales (secrétaires de mairies, CLIC, CCAS, communautés de communes, Pôle Emploi, Carsat, France Services...). Travail de réflexion avec les partenaires et actions menées conjointement ("tri papier", budget, logement, écogestes...).
- Poursuite des formations des agents départementaux, en y associant les partenaires, notamment autour des thématiques de la MDPH, du FUL.
- Nouveaux lieux délocalisés d'Accueil Inconditionnel et délocalisation des permanences administratives.
- Mise en place de protocoles d'orientation des publics en fonction de l'évaluation partenariale (fiches navettes).

Résultats observés :

- Simplification et meilleure cohérence du parcours de l'utilisateur.
- Meilleure identification des équipes et de leurs missions.
- Travail partenarial fluidifié et renforcé.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Poursuite et accentuation des actions déjà engagées.
- Réflexion à mener au niveau départemental, autour du développement du CCT Accueil Social.
- Adaptation de l'organisation vers des zones non couvertes actuellement, en termes de permanence.

Points de vigilance :

- De manière globale les actions se poursuivent, cependant un certain nombre d'élus et de collectivités locales ne sont pas « demandeuses ».
- Nécessité d'une articulation à revoir avec le CCT Accueil Social.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

- Appropriation et alimentation d'un outil partenarial interactif, avec une « porte d'entrée » unique, facilitant la réponse de premier niveau à l'utilisateur et les orientations directes vers les partenaires compétents. Ce projet permettra aux usagers professionnels de DORA (Découvrir, Orienter, Renseigner, Accompagner) de consulter l'offre de service portée par ICI45 et de ne mettre à jour qu'une seule base de données. Les Loirétains continueront la consultation grand public sur le portail ICI 45 qui s'enrichira de l'offre portée par DORA. Sollicitation des partenaires pour alimenter et mettre à jour cet outil.

- Poursuite des sensibilisations et des formations à l'Accueil Inconditionnel, à destination des partenaires concernés : secrétaires de mairie, services communautaires en relation avec le public, ERL, Bailleurs, CAF, Sécurité Sociale, CADA, Imanis, CCAS, France Services...).

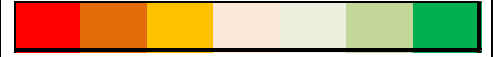
OBJECTIF 3 : Engager une démarche de développement social local pour favoriser le "faire-avec" et "l'aller-vers".

ACTION 2.3.1 : Développer des actions de prévention dans chaque Equipe Pluridisciplinaire (EP) à partir des ressources et partenaires locaux.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Très nombreuses actions de prévention menées au sein des équipes pluridisciplinaires (EP). *Se reporter à la précédente évaluation du schéma.*

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Actions de prévention pour les moins de 6 ans :

- action éveil langagier
- atelier sensoriel pour les 0-5 ans
- action "bébé massé parent relaxé"
- allaitement et alimentation
- participation à la semaine de l'Assistant Maternel (interventions des agents en lien avec les Relais Petite Enfance)
- participation à la semaine de la parentalité (et intervention en écoles maternelles)

Actions de prévention à destination des enfants et des jeunes (dans le cadre scolaire) :

- Maternelles : préparation à l'entrée en maternelle (Lorris)
- Primaires :
 - jeu "libéré délivré la parole",
 - mise en place des référents écoles (travailleurs sociaux identifiés comme des interlocuteurs privilégiés),
 - présentation à l'inspecteur Education National de secteur d'un protocole de sollicitation de l'ADS pour les familles ayant besoin d'un accompagnement dans le cadre du soutien à la parentalité (logique préventive), déploiement prévu auprès des directeurs d'école à compter de septembre 2023,
 - sensibilisation à la lecture (Association Val de Lire)
 - présentation, aux agents périscolaires, du repérage et des dispositifs Protection de l'Enfance.
- Collèges :
 - "Educap'city" à Gien,
 - actions pour le respect et l'égalité, lutter contre toute forme de violence à Courtenay

Actions de prévention à destination des enfants et des jeunes (hors cadre scolaire) :

- Groupes de parole composé d'enfants pour évoquer les conflits familiaux (Sologne)

Résultats observés :

- La prévention est un axe essentiel au sein des équipes qui s'investissent fortement dans des actions variées à destination de tous les publics.

- Meilleure connaissance mutuelle des partenaires

- Le premier impact des actions de prévention est une augmentation des informations préoccupantes (IP) et des aides éducatives à domicile (AED), qui ne se traduit pas encore par une diminution des placements judiciaires et administratifs.

- Nécessité de poursuivre les actions de prévention sur un temps long afin d'en percevoir les effets sur les placements.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

<p><u>Actions de prévention à destination des parents (soutien à la parentalité) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- "Action 1,2,3 grandi avec moi",- médiation animale pour parent et enfant,- café des parents <p><u>Actions de prévention à destination des adultes (insertion professionnelle) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ateliers sport, animés par l'UFOLEP, à destination des usagers connus et accompagnés par les travailleurs sociaux du département et de France Travail (secteur Malesherbes et Pithiviers) <p><u>Actions de prévention en santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- participation à l'action nationale "mois sans tabac" <p><u>Actions de prévention contre l'isolement et la vulnérabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- projet avec Anim'Orléans : "sortir de l'isolement les plus de 60 ans" (Orléans, quartier Madeleine).- Intervention auprès des responsables de structures d'aide à domicile du secteur Gâtinais pour les informer sur les signalements de personnes majeures vulnérables.	
Perspectives - juin 2025	
<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuite et renforcement des actions menées et en partenariat.- Nouvelles actions en réflexion : ateliers bien-être (menés conjointement avec un prestataire) à destination des bénéficiaires du RSA afin de les remobiliser et de développer la confiance en soi. Ateliers variés : équilibre alimentaire, théâtre et relooking. Ateliers à mener en co-portage entre les ADS et France Travail, sur les secteurs de Malesherbes, Pithiviers et Beaune la Rolande.	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des outils d'évaluation, avec mesure d'impact, sur les actions de prévention réalisées.- Anticiper les dates nationales d'actions de prévention majeures pour être au rendez-vous et répondre aux appels à projet.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

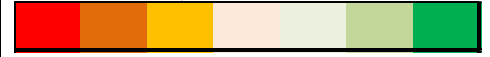
OBJECTIF 3 : Engager une démarche de développement social local pour favoriser le "faire-avec" et "l'aller-vers".

ACTION 2.3.2 : Mettre en place un travail de diagnostic partagé avec les acteurs locaux et les habitants par les équipes pluridisciplinaires (EP).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation : ↓



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

- Formation des responsables d'équipe en territoire (EP et EAI) à la conduite de projet social de territoire.
- Portraits de territoire élaborés par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires (EOT).
- Rencontres des acteurs en territoire : communes (CCAS, directions petite enfance et éducation), établissements scolaires, associations, centres sociaux...).
- Rencontres à l'échelle de l'ADS : Préfecture (politique de la ville, habitat, droits des femmes), CPAM (prévention), CAF, Action logement.
- Participation aux diagnostics Contrats Locaux de Santé (CLS).

Indicateurs clés :

100% des responsables d'EP et d'EAI ont été formés à la conduite de projet social de territoire.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Implantation de 5 équipes pluridisciplinaires (ADS Orléans) au cœur de leurs territoires fin 2023 pour favoriser le "faire avec" et "aller vers".
- Partage de diagnostics de territoire, sur sollicitations des partenaires ou à l'initiative des équipes. Mise en place de nombreuses actions en co-construction suite à la réalisation de ces diagnostics (exemple sur le territoire Montargois : action sur les violences conjugales, action avec les acteurs de la santé et le dispositif d'appui à la coordination).
- Utilisation de l'outil "pilote 41" pour présenter des données sociales du territoire et les croiser avec le regard des partenaires.
- Association à l'élaboration de projets d'établissement (centre social par exemple).
- Présentation des éléments clés de l'activité des équipes (EAI et EP), aux Conseillers départementaux, afin d'instaurer un échange autour des réalités constatées par les équipes de terrain et par les élus.
- Organisation de journées portes ouvertes à destination des partenaires.

Résultats observés :

- Proximité géographique renforcée avec les usagers d'Orléans suite aux déménagements.
- Renforcement des liens partenariaux.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Réflexion sur l'organisation de temps d'échanges de proximité, avec les maires, quant aux besoins repérés de la population pour adapter ou enrichir l'offre de service du Département (via notamment la mise en place de nouvelles actions)

Points de vigilance :

- Difficulté d'associer les habitants dans la mise en place d'un diagnostic partagé.

• Axe 2 •

L'INCLUSION COMME PRINCIPE D'ACTION

- Poursuite des rencontres et du travail en réseau.

- Structuration d'une analyse des territoires partagée avec les acteurs rencontrés.

- Poursuite de la participation aux démarches de contrats locaux de santé.

- La formation dispensée auprès des responsables d'équipe ne permet pas une mise en œuvre pratique et opérationnelle de la conduite de projet social de territoire.

• Axe 3 •

**LE PROJET DE VIE
DE LA PERSONNE
FIL CONDUCTEUR
*DE L'ACTION PUBLIQUE***

<p>OBJECTIF 1 : Etre plus proche de l'usager et de son environnement</p>	
<p>ACTION 3.1.1 : Créer 150 places dans des petites unités d'accueil sur l'ensemble du territoire pour les enfants confiés.</p>	
<p>Calendrier initial : 1er semestre 2022 : analyse des propositions des partenaires locaux et élaboration du cahier des charges pour l'appel à projet 2e semestre 2022 : ouverture des places par les partenaires loiretains 1er semestre 2023 : ouverture des places liées à l'appel à projet</p>	<p>Evaluation :</p>
<p>Depuis l'adoption du schéma - juin 2022</p>	
<p>Actions structurantes réalisées :</p> <p><u>En 2022 et jusqu'au 30/04/2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fondation Val de Loire : ouverture d'une unité à Saint Jean de la Ruelle (6 places) - Mouteau : ouverture de 2 unités sur Orléans (12 places) - Extension de la capacité d'accueil du MVE (9 places) - Maison Départementale de l'Enfance : <ul style="list-style-type: none"> o Ouverture de 2 pavillons à Cepoy et Amilly (12 places) o Ouverture de la Villa Mimosa à Amilly (10 places) - Lancement d'un Appel A Projet (AAP) pour la création de 2 villages d'enfants (2 x 48 places) : une candidature reçue pour l'ouverture d'un village d'enfants ; la commission a eu lieu le 26 mai 2023. - Accord de principe pour l'ouverture de 3 LVA - Lancement d'un AAP pour une structure double habilitation (6 places) 	<p>Indicateurs clés :</p> <p>Création de 49 places entre le 01/01/2022 et le 30/04/2023.</p>
<p>Depuis la dernière évaluation - juin 2023</p>	
<p>Actions menées :</p> <p>En lieux de vie et d'accueil (création de 14 places) : ouverture de 3 lieux de vie l'un sur Saint Jean le Blanc, l'un sur Vimory et le dernier sur Courtenay près de Montargis.</p> <p>Poursuite des extensions de MECS existantes sous forme de maisonnées de 6 places (30 places)</p> <ul style="list-style-type: none"> - FVL : ouverture de 2 maisonnées de 6 places à Boulay les Barres et à Saint Hilaire Saint Mesmin - Mouteau (groupe SOS) : ouverture d'une maisonnée à Olivet de 6 places <p>Dans le cadre de la procédure d'appel à projet : la candidature d'Action Enfance à l'AAP lancé par le Département pour la création de 48 places d'accueil en villages d'enfants sur l'ouest du Département a été retenue et a abouti à l'ouverture de 18 places fin avril 2024.</p> <p>=> recours à la location de maisons dans l'attente de la construction d'un village : 24 places au premier semestre 2024, 36 places supplémentaires attendues sur le second semestre 2024, soit un total de 60 places.</p> <ul style="list-style-type: none"> - MDE : ouverture de deux maisonnées de 6 places (UDP et les Loupiots) pour l'accueil de 12 enfants. - accord de principe pour l'autorisation de deux LVA de 6 places chacun dans le cadre de la transformation du repère des j'y tiens. 	<p>Résultats observés :</p> <p>Au final, en fin d'année 2024, plus de 150 places d'hébergement auront été créées depuis le début du mandat.</p>

• Axe 3 •

LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

D'autres projets sont en cours et devront, pour certains, être soumis à arbitrage :

- Lancement en juin 2024 d'un second appel à projet pour la création d'une structure double habilitation CD/PJJ (ISEMA) qui comprendra 6 places d'hébergement et une équipe mobile pouvant suivre 36 jeunes au sein de leur lieu d'accueil.
- Lancement d'un appel à projet pour la création d'une structure de 6 places destinée à accueillir les auteurs de violence sexuelle âgés de moins de 13 ans et une équipe mobile pouvant suivre 36 jeunes victimes ou auteurs de violence sexuelle.
- Instruction de 4 dossiers de demande de création de lieux de vie et d'accueil de 6 à 10 places chacun.

Points de vigilance :

Capacité des partenaires à recruter les professionnels.

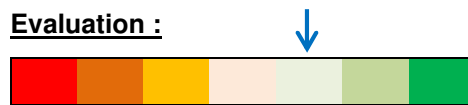
OBJECTIF 1 : Etre plus proche de l'usager et de son environnement

ACTION 3.1.2 : Poursuivre la reconnaissance des métiers de l'accueil à domicile.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

- 23 assistants familiaux ont été recrutés sur l'ensemble de l'année 2022 dont 4 expérimentés (10 recrutements entre juin et décembre 2022).
- Reconnaissance et amélioration des conditions de travail.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- 29 assistants familiaux ont été recrutés sur l'ensemble de l'année 2023.
- Reconnaissance et amélioration des conditions de travail :
 - Revalorisation de la rémunération des AF et des indemnités diverses
 - Définition d'un projet d'accueil de l'assistant familial
 (Le projet d'accueil n'a pas d'existence juridique. L'AF est agréé pour accueillir des enfants de 0 à 21 ans. Le Département du Loiret a toutefois décidé d'accepter un projet d'accueil déterminé en retenant 2 critères pour un accueil continu (un cadre d'âge / des exclusions de problématiques pour les AF avec moins de 4 ans d'ancienneté)
 - Le week-end de repos mensuel
 - La possibilité de devenir assistant familial tout en exerçant une autre activité professionnelle
- Organisation d'ateliers pour accompagner les professionnels en formation 240h, dans la préparation du diplôme et plus spécifiquement dans la rédaction des écrits.
- Une équipe composée de 3 travailleurs sociaux, de 3 psychologues (dont un poste vacant et d'une référente administrative). Objectif : renforcer l'accompagnement individuel des assistants familiaux.
- Rencontre avec la Médecine Préventive notamment afin de renforcer la prévention des RPS chez les assistants familiaux.

Résultats observés :

Mise en œuvre des nouvelles grilles sur la paye d'avril 2024.


Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Mise en place de groupes de travail (1 premier commencera dès juin 2024, sur les relais). Ces groupes réuniront l'UAFGA, des assistants familiaux, des agents des territoires et tous partenaires concernés par la thématique.
- Passage de la formation 60 h, assurée par l'Unité Accueil Familial et Gestion des Dispositifs d'Accueil (UAFGDA), à 100 heures avec intervention de la médecine préventive au cours de ce stage à 100h.
- Consolidation de la reconnaissance et de l'amélioration des conditions de travail des Assistants Familiaux.
- Renforcement de l'accompagnement individuel et collectifs des AF.

Points de vigilance :

Epuisement professionnel des Assistants Familiaux.

OBJECTIF 1 : Etre plus proche de l'utilisateur et de son environnement	
ACTION 3.1.3 : Créer le dossier social unique de l'utilisateur.	
Calendrier initial : Début des travaux dès 2022 avec jalonnement d'étapes et mise en œuvre cible en 2024.	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : - Arbitrage favorable à l'extension de la GED Multigest à l'ensemble du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale (PCCS). - Réunion de lancement du projet "Dossier Social Unique" en présence d'un représentant de chaque Direction et de chaque Equipe Pluridisciplinaire (EP).	Indicateurs clés :
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : - Elaboration de l'arborescence du DSU (le plan de classement) en sous-groupes avec la participation d'agents du territoire, des directions centrales métiers, des archives et de la DPO. - Démarrage du paramétrage par le prestataire sur la base des travaux livrés par le département. - Restitution en plénière des travaux réalisés pour validation finale. - Mise en place de deux expérimentations de dématérialisation (au sein de l'EP Curtinienne et de l'EAI Beauce à Sologne). - Echanges avec d'autres territoires dotés d'un Dossier Social Unique pour solliciter des retours d'expériences. - Mise en place d'ateliers avec les experts métiers et territoires pour travailler à la reprise de données, étudier les flux documentaires, identifier les habilitations nécessaires...	Résultats observés : - Travail en transversalité sur le plan de classement permettant une harmonisation des pratiques et une arborescence unique. - Des pratiques qui tendent à se dématérialiser de plus en plus sur les territoires.
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : - Mise en place de l'expérimentation avec le déploiement du DSU sur un périmètre d'équipe qui reste à déterminer. - Mise en place de la reprise des données papiers et numériques (de DATA vers la GED). - Formation des utilisateurs selon leurs besoins d'utilisation au quotidien (consultation ou manipulation quotidienne).	Points de vigilance : Définir une stratégie de reprise des données réaliste au regard des moyens existants.

OBJECTIF 2 : Garantir un accueil de qualité - déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes

ACTION 3.2.1 : Créer des antennes expertes de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

L'ambition au travers des travaux menés de manière partenariale avec les établissements et services médico-sociaux est d'apporter aux Loirétains concernés une évaluation personnalisée adaptée à leurs besoins au regard de leur situation de handicap.

Au cours de l'année 2022, la première convention de partenariat a été travaillée avec la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAAF). Ce partenariat a pris effet au 1er septembre 2022 dans le contexte de l'installation de la maison de la déficience visuelle à Orléans, avec le financement par le Département de moyens spécifiques permettant un accueil, une information et l'évaluation des besoins reconnus par le GIP MDPH. Cette même convention a d'ailleurs été validée par la comex (Commission de l'exécutif du GIP MDPH) en juin 2022.

Dans le cadre de ce rapprochement MDA / FAAF, les équipes ont pu bénéficier d'actions de formations portant notamment sur la PCH.

Les travaux avec la FAAF dans le cadre de ce conventionnement se poursuivent. Ils viseront particulièrement à spécifier les procédures conjointes d'évaluation et les outils à partagés (y compris SI).

Indicateurs clés :

Convention signée : 1

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Un 2ème conventionnement est cours d'élaboration, avec l'association T'hand'm. L'ambition recherchée sera notamment d'intensifier l'offre du CICAT régional au travers de permanences au sein des locaux de la MDA.

Dans le cadre de la facilitation des démarches des usagers, afin qu'ils puissent disposer d'une réponse experte en proximité de leur lieu d'habitation des formations sont intervenues sur le Pithiverais en partenariat avec l'ADS du Pithiverais. Ces formations ont concerné les guichets France Service (Pithiviers et Outarville) ainsi que la communauté de communes du Pithiverais sur la démarche en ligne auprès de la MDPH.

Résultats observés :

Convention en cours d'élaboration : 1

Formation des partenaires de proximité : 1

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Poursuite de la consolidation du réseau des acteurs

Points de vigilance :

Cahier des charges service public départemental de l'autonomie.

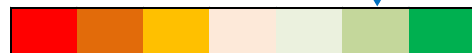
OBJECTIF 2 : Garantir un accueil de qualité - déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes

ACTION 3.2.2 : Mettre en place une offre « primo-arrivants » auprès des usagers (accompagnement personnalisé).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Offrir un service de grande qualité est l'objectif majeur sur lequel l'ensemble des équipes de Département se mobilisent (Equipes pluridisciplinaire et MDA). Sur le champ du handicap, la MDA a mis en place une offre d'entretien de "2ème niveau" avec un travailleur social pour tout Loirétain souhaitant être informé et conseillé dans ses démarches.

Cette offre déjà en place depuis plusieurs années bénéficie à tout Loirétain qui la sollicite qu'il soit ou non primo-demandeur.

L'offre primo-arrivant telle qu'envisagée porterait sur la proposition systématique d'un RV avec un travailleur social pour tout nouveau demandeur. Cette proposition rejoint les annonces suite à la Conférence nationale du Handicap avec possiblement de nouveaux moyens donnés aux MDPH/MDA par la CNSA. Au regard des délais de traitement des dossiers MDPH, du nombre de demandes en cours d'instruction, la mise en place d'une offre spécifique au profit des primo-arrivants a été temporisée afin de mobiliser l'ensemble des équipes sur le niveau de qualité attendu en matière de délai global de traitement.

Indicateurs clés :

Demandes de compensation 2023 : 13 911 demandes formulées

Plus de 50 000 personnes ont au moins un droit ouvert au titre du handicap par la MDA du Loiret, dont près de 6 000 sont âgés de moins de 20 ans.

Le handicap concerne directement 7% de la population Loirétaine.

Part primo demandeurs : près de 50% des demandes

832 rendez-vous d'accompagnement aux démarches ont été organisés en 2023 à la MDA.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Tout au long de l'année 2023, les équipes de la MDA ont été mobilisées afin de réduire les délais de réponse avec l'appui apporté par la CNSA qui s'est traduit en octobre 2023 par la validation d'un plan d'actions et le recrutement de nouveaux renforts administratifs et médico-sociaux co-financés CNSA / Département.

L'offre d'accompagnement des primo-demandeurs par un travailleur social continue à être organisée au sein de la MDA sur demande des usagers.

La mise en place effective en 2023 des référents de parcours, dans le cadre de la communauté 360°, doit également aboutir à un meilleur accompagnement des usagers sur le territoire Loirétain.

Résultats observés :

Délais de réponse :
Situation janvier 2023 : 9,1 mois en moyenne
Situation décembre 2023 : 5,2 mois

Rendez-vous avec travailleur médico-social ou médecin : 2 634 en 2023 au sein de la MDA.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Dans le contexte des travaux menés au plan national, poursuite de la réflexion pour la mise en œuvre d'une offre dédiée "primo-demandeurs".

Être en capacité de recenser les rendez-vous réalisés au sein des territoires (EP et EAI) au titre du primo-accueil.

Points de vigilance :

Identification du public prioritaire

Cahier des charges service public Départemental de l'autonomie.

OBJECTIF 3 : Rénover les modes d'action : simplification des démarches

ACTION 3.3.1 : Développer la pratique de référent de parcours.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

- Formation des travailleurs sociaux par l'Ecole Régionale du Travail Sociale (ERTS à Olivet).
- Mise en place d'un groupe pilote, sur l'ADS Orléans Métropole, pour définir la référence de parcours et s'inspirer du référentiel national.

Indicateurs clés :

15 agents constituaient ce groupe de travail.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Dans le cadre de l'expérimentation France Travail, la référence de parcours des bénéficiaires du RSA est mise en œuvre pour coordonner le parcours de l'usager et répondre à leurs besoins. Les objectifs sont définis avec l'usager, le diagnostic est partagé et le référent coordonne l'ensemble des intervenants. Par contre, l'usager ne choisit pas son référent de parcours.
- Le groupe de travail sur l'ADS d'Orléans a continué sa réflexion : élaboration de supports de communication et travail méthodologique.
- Au sein des autres ADS, mise en place de réunions de travail avec les partenaires ciblés comme pouvant être référents de parcours : réflexion autour du partage d'une définition commune, d'une méthodologie d'intervention et d'outils partagés.

Résultats observés :

- Dans le cadre de l'expérimentation France Travail, l'identification d'un interlocuteur dédié, comme "point d'entrée unique" des besoins de l'usager est structurant pour certains usagers. Mais cet interlocuteur n'est pas choisi par l'usager.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Lancement d'une expérimentation sur l'ADS Orléans Métropole :

- sensibilisation à la référence de parcours,
- présentation aux partenaires de l'ADS,
- identification d'usagers pouvant relever de la référence de parcours (40 usagers) et mise en œuvre,
- mise en place d'un comité de suivi en y associant l'usager.

Généralisation de France Travail :

- induit, de facto, de nouvelles modalités d'accompagnement,
- facilite l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux vers la référence de parcours.

Points de vigilance :

- Nécessité de développer une approche départementale coordonnée.
- Nécessité de mesurer certains indicateurs : degré d'adhésion des usagers, degré d'implication des partenaires, poids de charge pour les agents départementaux (les portefeuilles doivent être dimensionnés à la hauteur de l'objectif recherché).

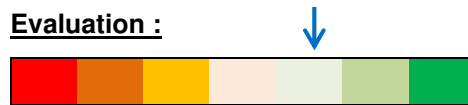
OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité

ACTION 3.4.1 : Achever le Plan Loiret Bien vieillir (plan de restructuration de modernisation d'EHPAD).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Suite à l'inscription de 23 projets de modernisation d'EHPAD dit "LBV" dans le projet de mandature départemental de 2015, 5 ont été terminés avant 2022 (EHPAD rattachés aux hôpitaux de BRIARE et GIEN, EHPAD de LORRIS, AMIVILLE et PATAY) et deux ont été retirés du projet suite à une déshabilitation à l'aide sociale (EHPAD LA CHAPELLE SAINT MESMIN et LAILLY EN VAL).

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Entre 2022 et 2023 :

- 3 projets ont été finalisés (EHPAD de CHATEAUNEUF SUR LOIRE, CHATEAURENARD et FAY AUX LOGES),
- 1 projet a été engagé (EHPAD de MALESHERBES)

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Entre 2024 et 2025 seront conduits les projets suivants :

- EHPAD de FLEURY LES AUBRAIS (date de fin de travaux / 2025)
- EHPAD LOUR PICOU de BEAUGENCY (date de fin de travaux / 2026)
- EHPAD de NEUVILLE AUX BOIS (date de fin de travaux / 2025)
- EHPAD de COULLONS (date de fin de travaux / 2025)
- EHPAD de PUISEAUX (date de fin de travaux / 2026)
- EHPAD de PITHIVIERS (date de fin de travaux / 2026)
- EHPAD de SARAN (CHU) → travaux de modernisation des anciens bâtis
- EHPAD d'OUTARVILLE → reconstruction hors site (2027/2028)
- EHPAD de SAINT DENIS EN VAL → PPI sur 10 ans

Points de vigilance :

EHPAD de Dordives (mandat de gestion)
 EHPAD de Saint-Benoit-sur-Loire (révision du projet initial)
 EHPAD du CHAM (projet à reprendre)

OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité

ACTION 3.4.2 : Garantir et vérifier la qualité de l'offre de service et accompagner le changement des pratiques professionnelles.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Les évaluations :

- Appropriation des dispositions introduites par le décret du 12 novembre 2021, relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS, avec prise en compte notamment du moratoire et du délai supplémentaire octroyé durant la crise sanitaire.
- Travail de concert avec les services de l'ARS et de la DPJJ afin de définir les modalités encadrant la nouvelle programmation de remise des évaluations d'élaboration de l'arrêté correspondant et transmission à l'ensemble des ESSMS concernés.

Les contrôles et inspections :

Plusieurs inspections ont été diligentées compte-tenu notamment des éléments d'actualité mettant en cause le fonctionnement de certains établissements et de la récurrence de certaines plaintes tendant à penser que la qualité de prise en charge de certains établissements ou services étaient à questionner.

D'autres l'ont été par application de la Programmation annuelle des Inspections établie par l'ARS (inspections sur site faites conjointement, inspections sur pièces diligentées exclusivement par l'ARS).

Gestion des Evènements Indésirables Graves (EIG) et signalements :

Accompagner le changement de pratiques des professionnels avec poursuite du travail de contractualisation engagé.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Sur le champ de l'Enfance :

- 2 visites inopinées "flash" afin de vérifier que les conditions d'installation et de fonctionnement des gîtes d'enfants étaient conformes aux conventions signées avec le Département.
- 2 inspections inopinées au sein d'une MECS et de la MDE
- 3 contrôles de fonctionnement programmés (Gîte, MECS, LVA)

Sur le champ des Personnes Agées :

7 inspections inopinées sur site en EHPAD menées en 2023

Sur le champ des Personnes Handicapées :

1 inspection sur un accueil de jour PH

Résultats observés :

- 112 signalements PA reçus en 2023
- 45 signalements PH reçus en 2023
- 88 signalements sur le champ de la protection de l'enfance

3.5 fois plus d'EIG au global (245 en 2023 contre 69 en 2020) et spécifiquement une multiplication par 2 pour l'enfance entre 2022 (45) et 2023 (88) ;

Très peu de remontées en interne sur le champ PA / PH (3) contre 26 pour l'enfance ;

« Libération de la parole » des usagers (57 au total) mais relative baisse dans le champ PA (43 en 2023 VS 64 en 2022 peut-être pic lié à « l'affaire Orpéa »).

• Axe 3 •

LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

	<p><u>CPOM :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 5 CPOM PA/PH signés en 2023 (Dry, Champgarnier, avenant KORIAN, Seichebrières, APHL)- 33 dialogues de gestion menées sur 2024 auprès des SAAD ayant conclu un CPOM dotation complémentaire entre 2022 et 2023 + 3 nouveaux CPOM conclus au titre de l'année 2024.
--	---

Perspectives - juin 2025

<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <p>- Poursuite du déploiement de la programmation pluriannuelle d'inspections de l'ARS avec participation du Département aux inspections diligentées sur site (6 programmées sur 2024 dont 2 déjà réalisées).</p>	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p>Manque de cabinets d'évaluation habilités par la Haute Autorité de Santé pour procéder aux évaluations qualité sur site → arrêtés de programmation modificatifs à prévoir avec demandes de report de calendrier formulées par les gestionnaires.</p> <p>Suivi dans la durée des recommandations formulées lors des inspections</p>
--	--

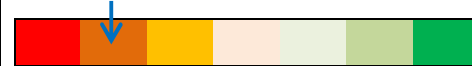
OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité

ACTION 3.4.3 : Créer des places pour les personnes handicapées vieillissantes au sein d'EHPAD.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Mise en place de la première Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) rattachée à l'EHPAD de Briare.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Résultats observés :

En attente du bilan (devant être transmis par le gestionnaire de l'EHPAD de Briare).

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Le déploiement de la seconde unité au sein de l'EHPAD de Coullons, initialement prévu en janvier 2024, est reporté au 1er semestre 2025 en raison d'un retard significatif dans la réalisation des travaux et d'un dépassement du financement de ces coûts.

Points de vigilance :

S'assurer que le projet de service qui sera proposé corresponde au cahier des charges établi par les autorités, et que les prises de contact avec les gestionnaires PH se concrétisent.

S'assurer que le profil des personnes accueillies corresponde bien à celui attendu dans une UPHV.

OBJECTIF 4 : Offrir aux personnes des solutions de qualité

ACTION 3.4.4 : Créer un contingent de logements départementaux en concertation avec les Maires.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Action non initiée.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Action non initiée.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Evaluer l'opportunité de conventionner avec les bailleurs sociaux des contreparties en matière de réservation de logements sociaux, issus de la production neuve, dans le cadre des aides propres et des garanties d'emprunt accordées par le CD45.

Organiser des rencontres entre les services de l'Etat et des Agences Départementales des Solidarités afin d'échanger sur les nouvelles modalités de gestion du contingent préfectoral et de saisine de la commission de médiation dans le cadre du Droit au logement opposable.

Points de vigilance :

Le contingent départemental doit permettre d'agir en complémentarité du contingent préfectoral, déjà sollicité par les travailleurs sociaux du Département, pour intervenir spécifiquement auprès des publics prioritaires des politiques départementales.

Il est également à noter que, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, les réservataires (dont l'Etat) sont désormais tenus de déléguer la gestion de leur contingent aux bailleurs sociaux volontaires.

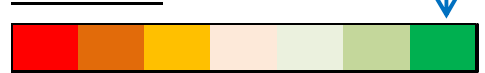
OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

ACTION 3.5.1 : Créer 10 places supplémentaires dédiées à l'accueil en urgence sur la nouvelle antenne de la MDE d'Amilly.

Calendrier initial :

1er semestre 2022 : début des travaux
 Décembre 2022 : ouverture de la deuxième structure permettant l'accueil de 20 enfants sur l'Est du Département

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

La capacité d'accueil autorisée du Foyer de l'enfance d'Orléans est portée à 63 places réparties entre l'internat (45 places), situé 60 rue Basse d'Ingré 45000 ORLEANS, et 3 maisonnées de 6 places chacune installées sur la métropole d'Orléans.

La capacité d'accueil autorisée de l'antenne de la Maison de l'Enfance située à Amilly est portée à 32 places réparties entre les sites « La Villa Roland » et « la Villa Mimosa » sise 1362 route de Viroy, 45200 AMILLY et 2 maisonnées de 6 places chacune installées sur les communes de Cepoy et Amilly.

Au total, la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) a une capacité de 95 places réparties sur ses différents sites.

Les travaux de la villa Mimosa ont été achevés en février 2023 et la villa a ainsi pu être inaugurée en mars 2023.

Indicateurs clés :

Passage en CIS le 2 mars 2023 afin d'acter l'augmentation de capacité à 95 places.

Visite de conformité le 8 mars 2023.

Arrivée des premiers enfants le 9 mars 2023.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Refonte des outils de référence internes : projet d'établissement et de service, livret d'accueil, etc. afin d'intégrer les nouvelles modalités d'accueil de la MDE.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

FICHE ACTION TERMINEE

OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

ACTION 3.5.2 : Développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles.

Calendrier initial :

1er semestre 2022 : recrutement et organisation de l'unité
2ème semestre 2022 : début des accompagnements

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Création et structuration du service
Consolidation du périmètre d'intervention du service et de l'appropriation des attendus en adéquation avec le cadre juridique et les remontées des tiers suite à questionnaire envoyé.

Développement et fonctionnement du service vers une prise en charge globale de la situation de l'enfant.

- Accompagnement de tous les tiers résidant dans le Loiret.
- Mise en place d'un secrétariat avec un poste de rédacteur
- Poursuite des actions de communication et des temps d'échanges auprès des territoires, des usagers, des partenaires, des lieux d'hébergements et des services de l'état.
- déploiement d'une nouvelle procédure IODAS dédiée à tous les mineurs confiés à un tiers non professionnel.

Indicateurs clés :

Nombre d'enfants suivis par l'Unité d'Accompagnement des Tiers en Protection de l'Enfance (UATPE) : 150 enfants au 20/05/2024 (135 TDC et 15 TBD).

A ce chiffre seront à rajouter les mineurs confiés à l'ASE avec un Droit de Visite et d'Hébergement (DVH) continu chez un tiers

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Travail sur le cadre juridique et le paramétrage des statistiques relatives aux tiers. Echanges avec les magistrats.
- Les rencontres avec les partenaires ont été réalisées et finalisées.
- Les rencontres avec les EP sont réalisées à l'exception d'une.

Création et mise en place d'un secrétariat (poursuite sur 2024). Dans le cadre de la centralisation des dossiers, une nouvelle procédure IODAS dédiée aux mineurs confiés à un tiers a été créée et expérimentée (utilisation 2024).

Résultats observés :

Nombre de Tiers Dignes de Confiance (TDC) ou de tiers bénévoles accompagnés : 148 personnes au 31/12/2023.

Reste à intégrer les situations suivantes :
Mineurs confiés dans le cadre d'un DVH continu à un tiers ;
Les décisions émanant des autres départements ;
Les tiers ne percevant pas l'indemnité.

Pilotage et orientations plus efficaces, traçabilité des interventions et financements.

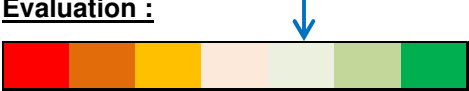
Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Finalisation de la mise en place du secrétariat avec le transfert de tous les dossiers d'enfants confiés à un tiers des territoires vers le service.
- Participation du service dans des groupes de travail afin de développer l'articulation avec les autres services du CD et de l'Etat.
- Evaluation de l'organisation du service en corrélation avec l'évolution du nombre de situations suivies et la localisation géographique des tiers et TJ.
- Elaboration et mise en place d'une plaquette à destination du public.
- Mise en place de temps d'échange collectif pour les tiers (réunion d'information, groupes de parole).
- Finalisation du projet de service

Points de vigilance :

- Charge de travail : 50 situations par travailleur social.
- Temps de travail passé en déplacement important (les suivis sont pour moitié sur l'Est du département) et risques associés (fatigue, coûts importants).

OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures	
ACTION 3.5.3 : Créer 48 places pour les fratries pour éviter les séparations des frères et sœurs dans l'intérêt des enfants.	
Calendrier initial : 2023 : début de la construction Été 2024 : ouverture du village	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : Décembre 2022 : rencontre entre le Conseil Départemental et Action Enfance - présentation des plans de l'Eco village - parcelle en cours d'acquisition - permis de construire déposé le 20 avril 2023 (architecte et direction nationale en lien avec la mairie et le SDIS).	Indicateurs clés :
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : Recours à des maisons en location, davantage en proximité du futur village afin de permettre de scolariser les enfants dans leurs futures écoles et ce dès septembre 2024. Travail mené par Action Enfance, en lien avec l'Education Nationale pour élaborer des projections pour que tous les enfants ne soient pas regroupés dans la même école. Début des travaux au printemps 2024 => livraison du village d'enfants de TIGY attendu au 1er trimestre 2025 (estimation). Evènement en cours d'organisation pour célébrer la pose de la 1ère pierre du village d'enfants de TIGY (fin mai -début juin 2024).	Résultats observés :
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : Ouverture et inauguration du nouveau village d'enfants d'Action Enfance.	Points de vigilance : Respect des délais de construction. Travail conjoint à mener avec Action Enfance et la direction Enfance du Conseil Départemental en lien avec l'Education Nationale pour la scolarisation des mineurs.

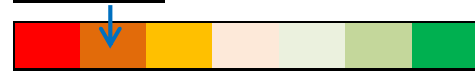
OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

ACTION 3.5.4 : Implanter une antenne de l'Espace Famille Loiret, service de thérapie familiale, sur le Giennois.

Calendrier initial :

2ème semestre 2022 : début des accompagnements

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Espace Famille Loiret (EFL) a fait un appel à candidature pour recruter des psychologues (thérapeutes familiaux) dont une thérapeute 2 jours par semaine pour le giennois.

Suspension de l'ouverture de l'antenne à la demande du partenaire dans l'attente de la consolidation du projet :

- Départ à la retraite de la Directrice fondatrice du service de thérapie familiale en 2021
- Départ en mars 2023 de la directrice d'EFL nouvellement recrutée,
- Difficulté de recrutement de thérapeutes familiaux sur l'Est du Département (problématiques : zone d'implantation, salaires, ...).

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Rencontre d'EFL le 25/03/24 concernant l'extension d'EFL sur le Giennois. Malgré une validation du projet en 2021, dans le cadre de la stratégie TAQUET, le projet n'a pas abouti compte tenu :

- des difficultés de recrutement qu'ils expliquent en grande partie par le manque d'attractivité du montant des salaires / prestations (40€ brut de l'heure pour les psychologues contre 60-80€ en libéral) ainsi que les problèmes de mobilité sur Gien
- de l'absence de locaux sur le Giennois.

Dans le cadre des échanges, plusieurs hypothèses de travail ont été évoquées :

- Bus itinérant à partir d'Orléans
- Localisation de l'antenne sur Montargis et non sur Gien avec une équipe mobile pouvant intervenir sur Gien => SOS pense pouvoir recruter plus facilement sur Montargis que sur Gien (proximité de l'Yonne et de Paris via le RER).

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Points de vigilance :

Capacité budgétaire du Département à poursuivre l'action.

Difficulté de recrutement du gestionnaire.

Difficulté à trouver des locaux adaptés sur le Giennois.

OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

ACTION 3.5.5 : Mobiliser la société civile en développant le parrainage, le mécénat, etc.

Calendrier initial :

Action déjà lancée et à pérenniser

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Parrainage :

Le Département du Loiret a poursuivi son souhait de développer le parrainage de proximité en faveur des enfants suivis par l'ASE. Pour ce faire, il fait appel à Parrainons 45.

Mentorat :

Rencontre avec 2 porteurs de projet développant des actions de mentorat : Les Ombres et le Rotary Club.

Les conventions de partenariat ont été validées par les élus le 06/04/2023.

L'association, créée en 2021, propose un mentorat à destination des jeunes de 14 à 21 ans sur l'ensemble du territoire national. Elle intervient en distanciel. La durée d'accompagnement du jeune est de 1 à 9 mois. Le Département a souhaité évaluer les apports de cette forme de mentorat en proposant la mise en place de cet accompagnement auprès de 8 jeunes dans un 1er temps.

Le Rotary Club, organisera le mentorat pour des jeunes de 14 ans et plus. L'accompagnement, s'inscrit dans la durée, puisque le jeune sera accompagné jusqu'à ce qu'il entre dans la vie active ou que le mentorat ne soit plus nécessaire pour lui. Le Rotary Club propose également d'intégrer des jeunes à certaines de leurs actions à vocation citoyenne. Dans un 1er temps, 5 jeunes pourront en bénéficier.

Indicateurs clés :

18 jeunes avec convention de parrainage dont 7 parrainages mis en œuvre sur l'année 2022

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Le parrainage :

Pour la dernière année de la contractualisation locale en prévention et protection de l'Enfance (2021-2023), il a été procédé à un bilan de l'action liée au parrainage de proximité, à son déploiement et son développement auprès des mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance. Ce bilan fait apparaître des difficultés de fonctionnement avec "Parrainons 45 !". Notamment au regard du contrôle des antécédents judiciaires, les données transmises par P45 ! n'ont permis de n'en sécuriser que 11 sur les 31 effectifs.

Un état des lieux des structures offrant des possibilités de parrainage met en évidence le coût qui serait envisagé (165 000 € / an / 100 mineurs parrainés).

Le mentorat :

- Les Ombres : l'étude par la DCAJ a mis en évidence un problème éthique liée à leur plateforme d'inscription. Trop de données sollicitées et une plateforme gérée par une société implantée à San Francisco. Arrêt de la démarche en l'état.
- Le Rotary Club : la convention est signée, le mentorat se met en place pour 2 jeunes

Résultats observés :

31 jeunes (17 de moins de 18 ans et 14 majeurs de moins de 21 ans) pour lesquels le binôme filleul(le)-parrain/marraine est constitué dont 15 nouveaux parrainages en 2023.

• Axe 3 •

LE PROJET DE VIE DE LA PERSONNE FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION PUBLIQUE

<p>Des contacts ont été pris avec le collectif mentorat pour un état des lieux de l'existant.</p> <p>Le Centre Val-de-Loire n'est pas la région la plus fournie en associations de mentorat, mais celles qui n'y sont pas encore sont ouvertes pour discuter d'implantation d'antennes dans le département.</p> <p>Il faudrait intégrer le coût qui serait entre 300 et 1000 € / an / jeune.</p>	
Perspectives - juin 2025	
<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <p><u>Parrainage :</u> Investiguer d'autres modalités pour la mise en œuvre du parrainage afin de répondre aux besoins en lien avec la loi du 07 février 2022 et de prendre en compte le décret n° 2024-118 du 16 février 2024 relatif aux modalités de mise en œuvre du parrainage pour les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance</p> <p><u>Mentorat :</u> Développer le mentorat avec le Rotary club.</p> <p>Prendre attache avec les 2 associations implantées dans le département :</p> <ul style="list-style-type: none">- Proximité : mentorat de collégiens et lycéens vers leur insertion professionnelle (Orléans et Fleury les Aubrais).- AFEV : mentorat jusqu'à 18 ans et dont les mentors sont étudiants : actuellement mentorat à distance dans le 45, mais pouvant évoluer.	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Conformément au décret n° 2024-118, du 16 février 2024, relatif aux modalités de mise en œuvre du parrainage pour les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, les associations intervenant au titre du parrainage doivent désormais être habilitées par le Président du Conseil départemental. Les associations intervenant dans le Loiret ont été invitées à présenter un dossier à cet effet.- Modalités des financements

OBJECTIF 5 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

ACTION 3.5.6 : Créer un dispositif d'hébergement temporaire et une équipe mobile à même de suivre des mineurs à problématiques multiples présentant des troubles graves du comportement associés à des éléments psychopathologiques.

Calendrier initial :

1er semestre 2022 : lancement de l'appel à projet
2e semestre : analyse des offres
2023 : ouverture

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Lancement de l'appel à projet (AAP) : 17/04/2023.
Date de réponse : 11/08/2023.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

L'appel à projet (AAP), lancé le 17 avril 2023, s'est avéré infructueux. Depuis cette date, la DPJJ a élaboré un cahier des charges au niveau national pour la création de structures double habilitation intitulée « ISEMA ». Lors du comité de pilotage du 20 février 2024, en présence de représentants des services départementaux, de la DRPJJ et de l'ARS, il a été décidé de lancer un nouvel appel à projet et de transformer le projet DESTEA en ISEMA avec la particularité pour le Loiret d'y adosser une équipe mobile (autorisée dans le cadre de l'autorisation ISEMA) en capacité de suivre 36 mineurs confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Loiret ou relevant de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'enfance délinquante.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Le calendrier retenu est le suivant :

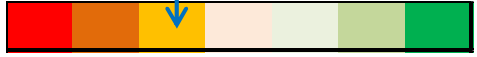
- Publication du cahier des charges le 13 juin, soit 2 mois après la publication du calendrier (délai minimal)
- Retour des candidatures au plus tard le 06 septembre (délai minimal 60 jours mais au vu de la période estivale et pour avoir des dossiers solides, décalage de 3 semaines)
- Instruction des candidatures par les services jusqu'au 18 octobre, avec possibles échanges avec les porteurs de projet pour préciser certains points
- Commission d'information et de sélection des appels à projets (CIS) à fixer durant la semaine du 04 novembre au 08 novembre.

Points de vigilance :

- Continuité de la prise en charge pédopsychiatrique.
- Continuité du parcours de l'enfant.
- Engagement financier et pérennisation des fonds ARS.

• Axe 4 •

LA PRÉVENTION
UN INVESTISSEMENT
MOBILISATEUR

OBJECTIF 1 : Lutter contre la marginalisation	
ACTION 4.1.1 : Accompagner financièrement la création de 4 équipes de prévention spécialisée (Gien / Pithiviers / Sully / Montargis).	
Calendrier initial : Lié aux propositions des villes et des communautés des communes	Evaluation : 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : Ville de Pithiviers : poursuite du projet dans le cadre de la contractualisation en cours. Rencontre de la Communauté de commune du Pithiverais-Gâtinais le 16 mars 2023, sans suite donnée par la communauté de commune à ce jour. Pas de proposition d'autres villes ou communautés de communes sur la période de juin 2022 à juin 2023.	Indicateurs clés : 1 projet financé : celui de la ville de Pithiviers
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : Ville de Pithiviers : poursuite du projet jusqu'à l'échéance de la contractualisation en cours (printemps 2024), la ville de Pithiviers ayant exprimé son souhait de ne pas reconduire le projet pour l'instant. Rencontre de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing (AME), le 13 décembre 2023 en vue d'un projet à venir sur l'année 2024. Lancement d'un appel d'offre réalisé par l'AME au 1er trimestre 2024. Rencontre de la commune de Sully-sur-Loire, le 1er décembre 2023, puis le 11 janvier 2024 en vue d'un projet à venir à compter du 1er juin 2024. Proposition de projet réceptionnée le 26 avril 2024. En cours d'examen par les services départementaux. Rencontre de la communauté de communes giennoises, le 20 mars 2024, en vue d'un projet à venir à compter du 1er septembre 2024. En attente de la proposition de projet de la commune. Intégration dans le projet de contractualisation entre l'Etat et le Département, au titre du Pacte des solidarités (axe 1), d'un projet de fond départemental permettant un co-financement à parité avec l'Etat des nouveaux projets de prévention spécialisée sur le territoire.	Résultats observés :
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : Examen de la proposition de projet de la commune de Sully-sur-Loire en vue de sa présentation aux élus à l'automne 2024, sous réserve de conformité. Examen de la future proposition de projet de la communauté de communes giennoises suite aux rencontres initiées depuis 2022. Examen de la future proposition de projet de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing suite aux rencontres initiées fin 2023.	Points de vigilance : Compte tenu des contraintes budgétaires départementales, l'accompagnement financier des projets locaux de création d'équipes de prévention spécialisée nécessite un arbitrage.

• Axe 4 •

LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

OBJECTIF 2 : Lutter contre l'isolement social

ACTION 4.2.1 : Créer dans les territoires une dynamique favorisant le lien intergénérationnel.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Aucune

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Aucune action menée par le Conseil Départemental faute de sollicitations des partenaires.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Projet de lecture intergénérationnelle, sur le Puiseautin, rassemblant des enfants scolarisés à l'école primaire de Puiseaux et des personnes âgées du secteur pour :

- faciliter l'accès à la lecture et favoriser son apprentissage de manière ludique et positive,
- valoriser les capacités de lecture et la confiance en soi des enfants,
- développer le lien intergénérationnel sur la commune.

Rencontre avec deux Centres sociaux (Arc en Ciel à Malesherbes et Terre en Couleurs à Pithiviers) afin de mieux connaître le champ d'intervention de chacun et de projeter d'éventuelles futures actions communes.

Points de vigilance :

Le caractère moins prégnant de cette thématique en territoire ne permet pas d'identifier les acteurs, notamment associatifs, intervenant sur le champ de l'intergénérationnel et de voir comment il serait possible de mettre en place des actions mixant les publics.

OBJECTIF 3 : Prévenir les violences intrafamiliales

ACTION 4.3.1 : Maintenir les deux intervenants sociaux en gendarmerie.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Poursuite du travail engagé par les Intervenants Sociaux en Gendarmerie (ISG) depuis juin 2021.

Indicateurs clés :

532 saisines pour l'année 2022.
Evolution de l'origine des saisines avec 24% émanant de l'extérieur (partenaires) et 76% des gendarmes (versus 13.4% et 86.6% en 2021), ce qui témoigne de l'inscription des ISG dans le réseau partenarial.
487 personnes reçues en entretien
=> Plus de la moitié n'était pas connue des services sociaux pour la situation à traiter.
=> impact de l'intervention de l'ISG sur l'entourage proche de ces personnes (en moyenne 3 membres de l'entourage dont au moins un mineur).

En termes de public : 57% de victimes et 37% de personnes hors champ pénal, moins de mis en cause cette année (5%).

1/5e des saisines concernent Gien (20%), puis Chatillon-Coligny et Ferrières en Gatinais (7%), Briare et Meung sur Loire (6%), Pithiviers 5%.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

COTEC 2023

COPIL conjoint aux dispositifs Intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie en janvier 2024.

Bilan positif du dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie tel que mis en œuvre actuellement, tant concernant le partenariat avec les forces de l'ordre que la qualité du travail réalisé par les 2 intervenantes. Les données d'activité confirment après trois années, la réponse aux attendus de départ et objectifs qualitatifs de la convention.

Satisfecit partagé par la gendarmerie sur les modalités actuelles du dispositif et sa mise en œuvre.

Résultats observés :

575 saisines en 2023 (en augmentation).

Poursuite de l'évolution de l'origine des saisines émanant de l'extérieur, confirmant la meilleure identification des ISG par les partenaires et par le public (40%).

504 personnes reçues en entretien
=>La grande majorité des personnes acceptent la prise de contact avec les ISG (moins de 70 refus)
=> Plus de 70% n'était pas connue des services sociaux pour la situation à traiter.

=> impact de l'intervention de l'ISG sur l'entourage proche de ces personnes (en moyenne 3 membres de l'entourage dont au moins un mineur).

• Axe 4 •

LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

	<p>En termes de public : baisse du nombre de victimes (50%) au profit des situations de personnes hors champ pénal (42.8%). La répartition des saisines est relativement stable : près d'1/5e concernent la brigade de Gien (17%), suivie de Briare (8%), Meung sur Loire (9%) et Chatillon- Coligny (7%).</p>
Perspectives - juin 2025	
<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <p>Renouvellement souhaité de la convention triennale dans les mêmes termes sur la période de mars 2024 à mars 2027.</p> <p>Présentation aux élus prévue à la Session de juin 2024.</p>	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p>Echéance de la convention triennale initiale (mars 2021-mars 2024).</p>

OBJECTIF 4 : Aménager les logements et les espaces publics

ACTION 4.4.1 : Poursuivre la réalisation ou l'adaptation de logements dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et utiliser les nouvelles technologies pour l'amélioration et l'adaptation des logements et l'inscription dans l'espace public des personnes âgées.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Parc social :

- Réalisation de la programmation locative 2022 en lien avec les bailleurs sociaux et lancement de l'appel à projet logements adaptés du Conseil départemental pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.
- Portage d'une action publique conjointe en faveur du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie avec les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux et les associations.

Parc privé :

- Déploiement du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Adaptation de l'Habitat" du 01/12/2020 au 30/11/2024.
- Animation de la délégation des aides à la pierre notamment sur le volet "Autonomie" avec l'attribution d'aides propres complémentaires à celles de l'Anah.

Indicateurs clés :

Parc social :

- 3 opérations (à La Ferté Saint Aubin, Beaugency et Lorris) ont bénéficié des aides du Conseil départemental pour un montant total de 185 000 €, soutenant l'adaptation de 37 logements.
- Nombre d'attribution de logements sociaux au bénéfice des personnes en situation de handicap : Sur l'année 2022, cela représente entre 7% et 10% des recours en commission DALO soit environ 30 dossiers.

Nombre de dossiers de propriétaires occupants "Autonomie" agréés en 2022 : 207 dossiers.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Parc social :

- Réalisation de la programmation locative 2023 en lien avec les bailleurs sociaux et lancement de l'appel à projet logements adaptés du Conseil départemental pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Parc privé :

- Dans le cadre du PIG "Adaptation de l'Habitat" :
- déploiement plus important de "L'Adapt' Mobile", camion aménagé promouvant les équipements, à tous niveaux, pour adapter son logement à la perte d'autonomie ;
 - nombreuses actions de communication et développement du partenariat (CLIC, associations d'aide à domicile, MSA, AG2R...) ;
 - articulation avec toutes les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portées par les EPCI.

Sur un montant moyen de travaux de plus de 8 600 €, les subventions représentent en moyenne 5 357 € soit 62% du coût TTC.

Résultats observés :

Parc social :

- 3 opérations (dans le cadre de l'appel à projet) ont bénéficié des aides du Conseil départemental pour un montant total de 145 000 €, soutenant l'adaptation de 29 logements sur les communes de Cerdon, Amilly et Meung-sur-Loire.

Parc privé :

- 168 dossiers agréés en 2023, subventionnés pour des travaux d'adaptation du logement, dont 2 dossiers couplés avec des travaux d'amélioration énergétique
- Présence de L'Adapt' Mobile sur 12 communes en juin et septembre 2023 (52 contacts)

• Axe 4 •

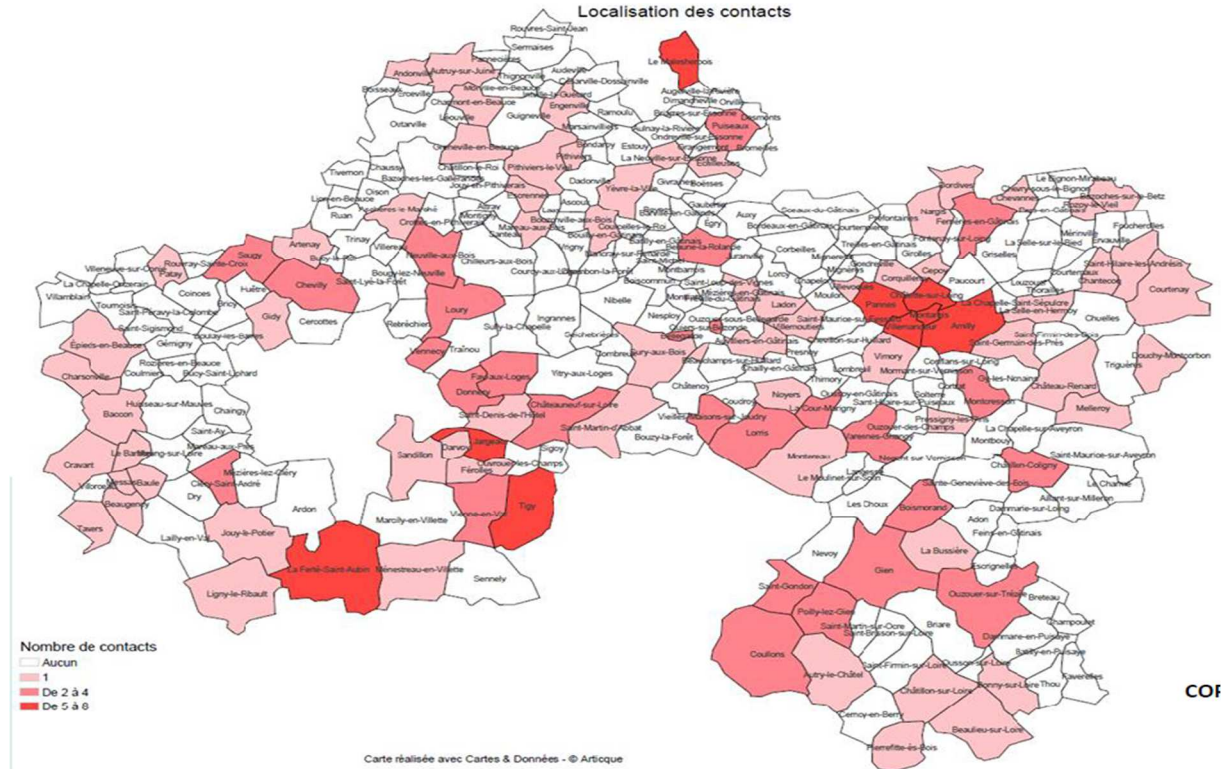
LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

<p>L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires montre que :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans 82% des cas, l'accompagnement proposé a permis de faire évoluer le projet ;- 89% des ménages n'auraient pas réalisé les travaux sans subvention. <p>A compter du 01/01/2024 : nouvelle aide de l'Anah "MaPrimeAdapt" : 50% à 70% de taux d'aide Anah pour les ménages modestes ou très modestes, calculé sur un plafond de travaux de 22 000 € - Fusionne les aides Anah, CNAV et crédit d'impôt. Pilotage national (Anah) mais qui impacte les aides propres départementales qui sont complémentaires.</p>	<p>Localisation des 162 projets déposés en année 3 du PIG qui s'étend du 01/12/2023 au 30/11/2023 : cf. annexe 1 (carte)</p> <p>Typologie des travaux : cf. annexe 2</p> <p>Profil des ménages bénéficiaires : cf. annexe 3</p>
Perspectives - juin 2025	
<p><u>Actions à mettre en œuvre :</u></p> <p><u>Parc social :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lancement de l'appel à projet annuel "logements adaptés" du Conseil départemental pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. <p><u>Parc privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Intégration de la thématique "Autonomie" dans les nouveaux Pactes Territoriaux à conclure entre le Département, délégataire des aides à la pierre, et les EPCI, dans le cadre du déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat France Rénov'. <p><u>Pour les 2 parcs :</u></p> <p>Révision du Règlement départemental des interventions en faveur de l'Habitat en conservant des aides propres destinées à soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.</p>	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <p><u>Parc social :</u></p> <p>La crise du logement qui touche l'ensemble du territoire national impacte la capacité des bailleurs à produire du logement neuf, et donc à mobiliser les aides départementales à l'adaptation.</p> <p><u>Parc privé :</u></p> <p>Difficultés à mesurer l'impact auprès des ménages de la nouvelle aide de l'Anah "MaPrimeAdapt" ainsi que des aides propres complémentaires, et de la fin du PIG "Adaptation de l'Habitat".</p>

• Axe 4 •

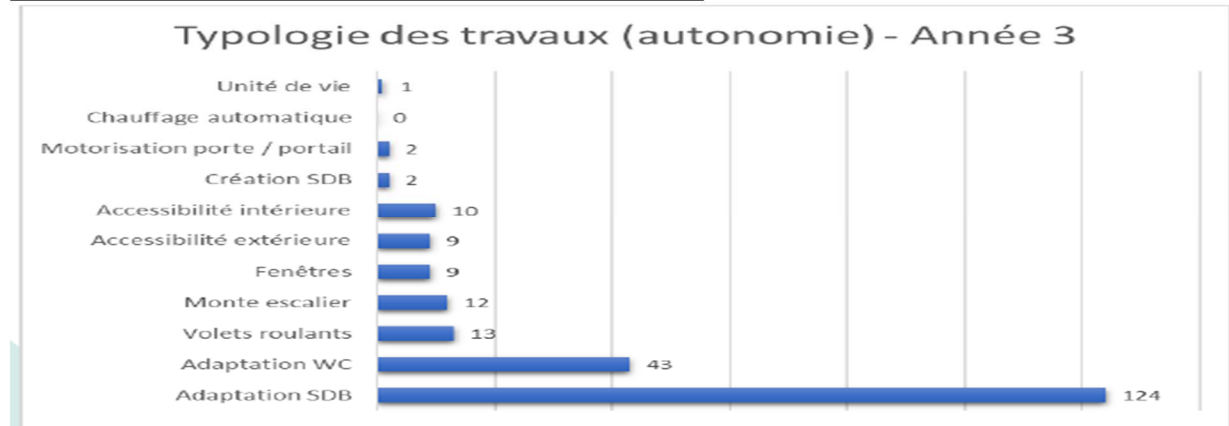
LA PRÉVENTION UN INVESTISSEMENT MOBILISATEUR

Annexe 1 : Localisation des dossiers agréés en 2023 au titre du PIG « Adaptation »



COF

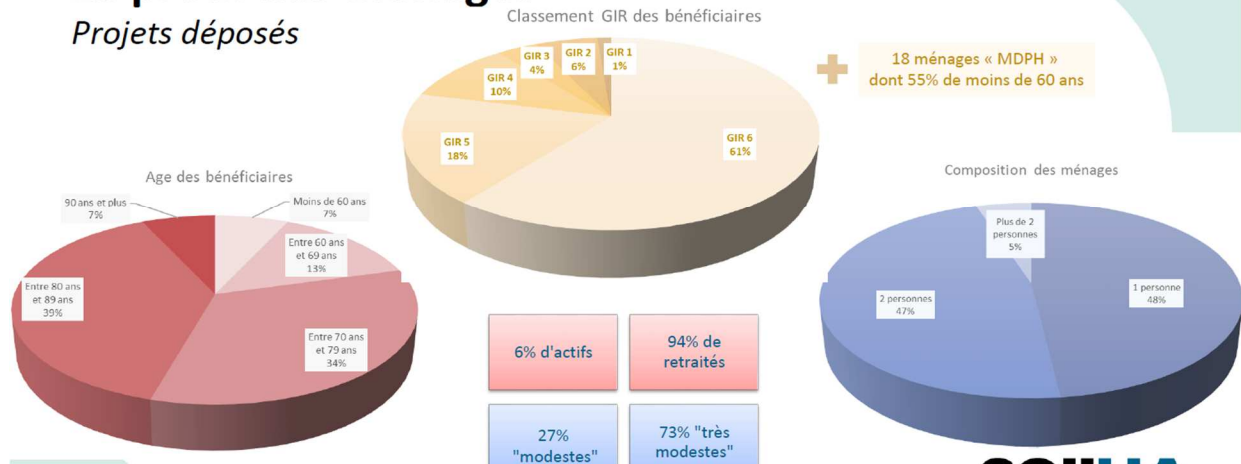
Annexe 2 : Typologie des travaux d'adaptation réalisés



Annexe 3 : Profil des ménages bénéficiaires du PIG

Le profil des ménages

Projets déposés



• Axe 5 •

PILOTER,
ÉVALUER ET
COOPÉRER

• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

OBJECTIF 1 : Faciliter les partenariats et la connaissance partagée des situations pour une meilleure prise en compte

ACTION 5.1.1 : Poursuivre la mise en place de conventionnements type plateforme avec les ESSMS.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :

Non concernée

Fiche fusionnée avec la fiche 1.2.1 : Développer les plateformes de services territorialisées (transformation de l'offre ESSMS PH et déploiement de l'EHPAD Ressources - Notion de plateau technique).

Cette fiche n'est donc plus instruite.

• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

OBJECTIF 2 : Evaluation en continu du schéma départemental 2022-2026.

ACTION 5.2.1 : Elaborer une démarche d'évaluation.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Réalisation, en 2023, de la 1ère évaluation du schéma départemental de cohésion sociale avec :

- une évaluation exhaustive écrite diffusée à tous les partenaires
- une présentation orale, au comité de pilotage, pour mettre "en lumière" quelques fiches actions du schéma.

Indicateurs clés :

100% des fiches actions ont été évaluées en juin 2023.

8% de ces fiches (soit 4 fiches actions n'avaient pas été initiées).

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Poursuite de la démarche de sensibilisation des pilotes des fiches actions du schéma à une démarche d'évaluation. A ce titre, le département a adhéré à la Société Française de l'Evaluation (SFE) qui organise régulièrement des tables rondes (thématique 2023 : comment mieux associer le citoyen à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques).

Aide à la création d'outils de suivi et/ou amélioration des outils existants.

Travail d'harmonisation des évaluations menées, dans le cadre de l'évaluation du schéma, pour un positionnement harmonisé et une lecture par axe du schéma.

Réalisation de la 2ème évaluation du schéma, écrite et exhaustive, pour coordonner les acteurs, alerter et rendre compte en temps réel.

Résultats observés :

100% des fiches actions sont évaluées en juin 2024.


Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

La prochaine évaluation du schéma sera à mener en 2025 pour une présentation, au comité de pilotage, en septembre 2025.

Points de vigilance :

Capacité à passer d'une évaluation de type "état des lieux" à des mesures d'impact.

OBJECTIF 3 : Repérer et diagnostiquer les atteintes à la vulnérabilité des personnes fragiles	
ACTION 5.3.1 : Créer un observatoire de la vulnérabilité.	
Calendrier initial : Second semestre 2023	Evaluation : ↓ 
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022	
Actions structurantes réalisées : Le Département est membre du Conseil de juridiction de la Cour d'Appel d'Orléans, dont la thématique unique est la prise en charge des majeurs vulnérables avec un focus sur les personnes vieillissantes. Les COPIL du Conseil de juridiction du 1er semestre 2022 ont permis d'organiser une demie journée thématique à la Grande Halle de Chamerolles le 23 juin 2022. Réunissant les parties prenantes locales et régionales de cette thématique, cette rencontre a permis de sensibiliser les différents accompagnants à la problématique de la vulnérabilité, de sa de sa prévention et de son traitement.	Indicateurs clés : Organisation d'une manifestation dédiée à la problématique de la vulnérabilité le 23 juin 2022 avec la participation d'une vingtaine de professionnels et d'une centaine de participants.
Depuis la dernière évaluation - juin 2023	
Actions menées : Le Conseil de juridiction s'est réuni le 9 octobre 2023 pour échanger autour de la thématique de la justice et la santé, déclinée sous l'angle de la santé mentale, en lien avec la journée mondiale de la santé mentale.	Résultats observés : Non communiqués
Perspectives - juin 2025	
Actions à mettre en œuvre : Poursuite des participations aux COPIL du Conseil de juridiction et aux groupes de travail thématiques. S'appuyer sur ces travaux pour construire une matrice d'indicateurs et des procédures de captation automatique de données.	Points de vigilance :

OBJECTIF 4 : Favoriser l'expression et la participation des personnes et de leurs représentants – Associer les usagers

ACTION 5.4.1 : Animer un collectif d'usagers.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Conforter le rôle des usagers auprès des services qui leur sont dédiés, est une ambition qui s'est notamment traduite dans le cadre du décret paru le 25 avril 2022 s'agissant de l'évolution du conseil de la vie sociale (CVS), instance érigée depuis la loi du 2 janvier 2002 dans tout établissement ou service qui assure un hébergement ou un accueil de jour continu de personnes majeures ou mineures de plus de 11 ans.

Inclus dans le cadre de la feuille de route opérationnelle et stratégique conclue avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la période 2021-2024, le comité usagers de la MDA est le fruit d'un travail partenarial dans le cadre du groupe de projet n°1 « accéder à ses droits plus facilement » installé par le comité de pilotage de la démarche « territoire 100% inclusif ».

Ce groupe de travail associant des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales – Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Caisse Primaire d'Assurance Maladie), des associations (PEP45, Fédération des aveugles et amblyopes de France, Trisomie 21) et des représentants usagers s'est réuni à 3 reprises en 2022 aux fins de préciser les attendus et les modalités de mise en place d'un collectif usagers.

Les missions du comité usager : les attendus ont fait consensus au sein du groupe de travail autour d'un objectif de co-construction pour une amélioration continue du service à l'utilisateur.

La composition du comité usagers : tous les membres du groupe se sont entendus sur la mise en place d'une instance opérationnelle de travail sur la base d'une composition « resserrée », avec un maximum de 16 personnes.

En ce qui concerne les territoires : réunions au sein des ADS avec les agents et des partenaires :

- Echanges au sein de l'ADS OM à l'occasion du séminaire de direction d'octobre 2022 (théâtre forum sur ce thème)
- Groupe de travail ADS Montargis Gien
- Une EP participe à un Conseil citoyen (Chalette sur Loing)
- Partenariat avec une régie de quartier (Chalette sur Loing)

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

<p>Actions menées : ADS Montargis/Gien à Lorris ; collectif d'usagers animé par des agents de l'EP sur un groupe de paroles pour des aidants PA/PH "souff'aidants".</p> <p>ADS Nord Loiret : Dans le cadre du dispositif RSA, mise en place d'ateliers (Malesherbes, Beaune-la-Rolande et Pithiviers) à destination des bénéficiaires du RSA sur la thématique de la mobilité et de la garde d'enfant. Suite aux ateliers, certains participants ont évoqué leur mal-être face à leur situation sociale et professionnelle. En effet, du fait d'être bénéficiaires du RSA, ils se sentent exclus socialement et jugés par leur entourage. Ils ont souhaité en outre, être informés sur les notions d'équilibre alimentaire, de relooking et de redynamisation professionnelle.</p> <p>Aussi, un projet d'action bien-être au quotidien est en train d'être finalisé et vise à : - remobiliser le public, qu'il reprenne confiance en lui, qu'il comprenne qu'être bénéficiaire du RSA n'est pas contraire à l'inclusion ; - se projeter dans un parcours de retour vers l'emploi ; - se sentir plus confiant pour une meilleure évolution sociale et professionnelle.</p> <p>Depuis février 2024, le dispositif Garantie d'activité est mis en place sur le secteur du Beaunois : le groupe essentiellement féminin pourrait être intéressé par une suite afin de continuer à se retrouver, à échanger ensemble, à être ressource les uns pour les autres.</p> <p>Mars 2024 : participation de l'ADS à une rencontre avec le Théâtre des Minuits en cours de labellisation Espace de Vie Sociale.</p> <p>Avril 2024 : action sport pour les bénéficiaires du RSA, avec le soutien de L'Ufolep. Objectif social : les activités physiques et sportives sont des vecteurs de lien social et des facteurs clés d'intégration (égalité des chances, mixité...). Ce sont des moyens d'apprentissage par soi-même (hygiène de vie, dépassement de soi, confiance et estime de soi...). Les règles qui encadrent l'activité physique sont applicables dans la relation avec les autres (esprit d'équipe, respect des règles...) et transposables dans tous les domaines de la vie.</p> <p>Objectif sanitaire : contribution à une meilleure santé physique et mentale.</p> <p>Objectif Insertion : tisser du lien social, se redynamiser, réapprendre le respect des consignes. Possibilité de visites entreprises et/ou IAE, des positionnements sur prestation VSI ou PSE.</p>	<p>Résultats observés :</p>
--	------------------------------------

Perspectives - juin 2025

<p>Actions à mettre en œuvre : Election de représentants des bénéficiaires du RSA pour la Commission RSA du territoire Beauceron.</p> <p>Nord Loiret : Proposer aux centres sociaux ou lieux d'accueil du public des actions d'échanges avec leur public afin d'identifier leurs besoins et de pouvoir y répondre soit via l'offre de service ADS soit via la mise en place d'actions partenariales.</p> <p>Installer de manière opérationnelle le comité usagers de la MDA et définir la feuille de route.</p>	<p>Points de vigilance :</p> <p>Nécessite un portage fort, une démarche projet, de la formation, une structuration.</p>
--	--

OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs

ACTION 5.5.1 : Piloter la réponse accompagnée pour tous, en associant les partenaires et la communauté 360.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

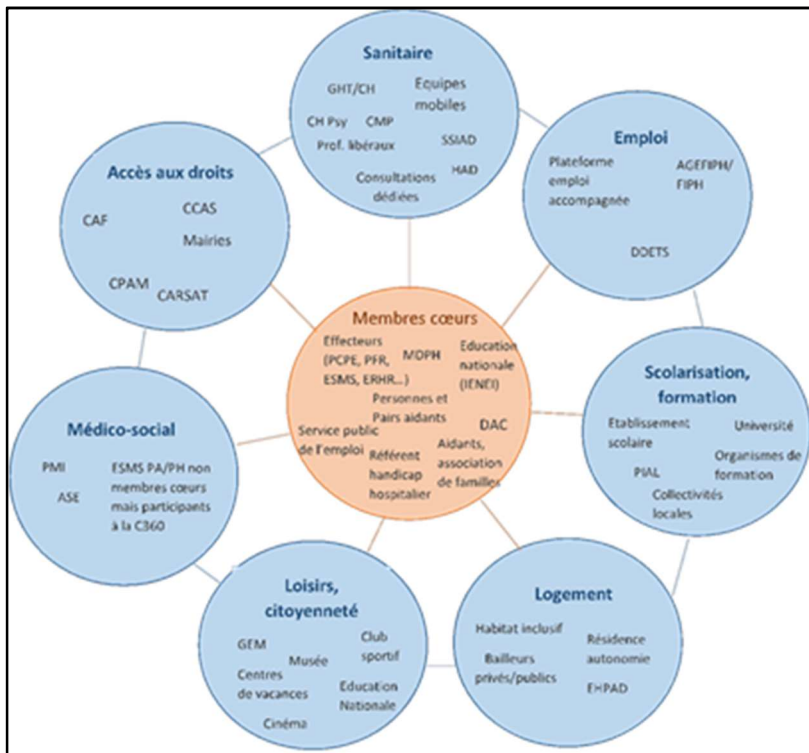
La création des Communautés 360 a été annoncée par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

La crise sanitaire a conduit au déploiement de ces communautés sous le format des «360 Covid» dès juin 2020, afin de répondre aux difficultés rencontrées par les personnes et leurs aidants notamment en terme d'accès aux soins et aux solutions de répit durant le premier confinement. Dans la Région Centre Val de Loire, l'ARS avait alors fait le choix de confier le portage du dispositif aux opérateurs portant le Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) sur les 6 départements et donc les PEP 45 sur le territoire Loirétain.

Afin de préciser les attendus d'une coopération renforcée telle que souhaitée au travers de la « communauté 360 », un cahier des charges national a été rédigé ((circulaire DGCS/SD3/2021/236 du 30 Novembre 2021) avec un modèle de convention permettant aux acteurs (ARS / Département / GIP MDPH et opérateur retenu) dans chaque département de préciser localement les termes du partenariat et les modalités d'élaboration de la feuille de route territoriale de la communauté 360.

Indicateurs clés :

Les acteurs de la communauté 360 sont :



• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Les travaux de réflexion ARS / Département / PEP 45 se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 aux fins de définir concrètement le projet de conventionnement sur le territoire Loirétain. En parallèle, l'équipe socle, portée par les PEP 45, a engagé des rencontres avec les acteurs Loirétains pour présenter le dispositif.

Le projet de convention a été validé par l'ARS, le Département (29 mars 2024), le GIP MDPH (15 mars 2024).

La convention a été signée le 23 mai 2024.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Poursuite des travaux partenariaux avec installation du COTER (comité territorial) présidé par l'ARS, le Département et la Préfète de département en charge du pilotage de la communauté 360 et de la validation de la feuille de route.

Points de vigilance :

OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs

ACTION 5.5.2 : Contractualiser ou conventionner avec les partenaires.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	

Evaluation : ↓



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Quelques conventions ont été signées lors de la 1ère année du schéma mais aucune action structurante n'a été menée, faute de définition de la notion de contractualisation et d'absence de portage départemental.

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

ADS d'Orléans Métropole :

- signature d'une convention avec la CAF et la CPAM pour bénéficier d'un accès à l'espace professionnel des sites de ces partenaires
- signature d'une convention avec le CCAS de Saint Jean de Braye concernant l'accueil et la prise en charge des personnes âgées : lieu partagé et répartition des missions.

ADS Nord Loiret :

- signature d'une convention Territoire Ecole Rurale avec l'Education Nationale, la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) et l'ADS sur "les temps de l'enfant : convergence, complémentarité et continuité" avec notamment le déploiement au sein des écoles du dispositif référent école de l'ADS et la diffusion d'une fiche de saisine de l'ADS en cas de problématique éducative repérée.

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Conventions envisagées avec Education Nationale :

- Collège de Chateaurenard : pour une commission technique de prévention adolescent
- Projet pour permettre des interventions directes des agents du Département au sein des établissements élémentaires (objectif recherché : simplification)

Conventions envisagées avec des communautés de communes :

- projet avec la 3CBO (Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne) pour une commission technique en prévention Enfance
- projet avec l'association Espace et la 3CBO pour un programme de soutien aux familles et à la parentalité

Points de vigilance :

- Certaines actions, engagées au niveau local, gagneraient à être déployées et donc pilotées au niveau départemental.

• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs

ACTION 5.5.3 : Généraliser le recours au dispositif d'appui à la coordination (DAC).

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Issus de la Loi du 24 Juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, les DAC sont le résultat de la fusion des MAIA, des réseaux de santé et des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA).
Les DAC sont des guichets uniques pour tous les professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social qui rencontrent une difficulté dans le parcours d'un usager (tout âge, toute pathologie).
Le DAC sur le territoire loirétain est porté par l'association APPUI SANTE LOIRET.

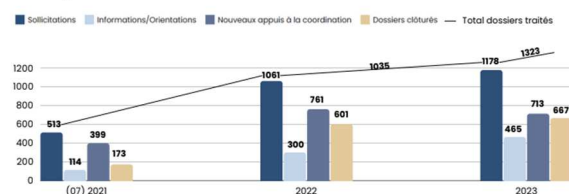
Indicateurs clés :

Une file active au 01/01/2023 supérieure de plus de 50% à celle de 2022.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

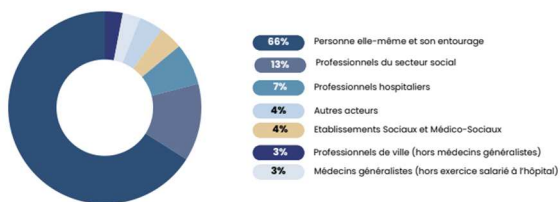
Actions menées :

Evolution globale de l'activité



S'agissant des coordinations de parcours, le DAC intervient très majoritairement à la demande des professionnels hospitaliers (40 % des demandes), suivis des professionnels du secteur social (27% des demandes).

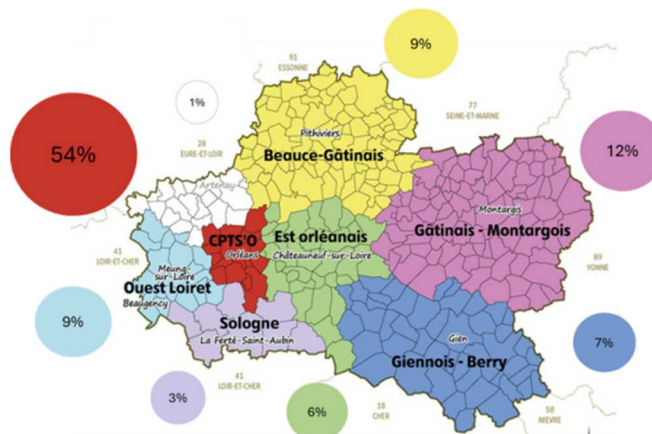
Origine de la demande



Résultats observés :

Sur 2023 :
1 178 sollicitations : pour 60% d'entre elles, intervention au titre de la coordination de parcours complexe.
255 réunions de concertation sur des situations individuelles.
20 commissions d'étude de situations fragiles.
289 professionnels participant aux commissions d'étude de situations fragiles.

Répartition des nouveaux appels par CPTS



• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Les projets 2023 – 2024 portent particulièrement sur :

- La mise en place de commissions trimestrielles ADS / CLIC / DAC animées par les coordinatrices de parcours pour une vision et une coordination plus globale des situations communes
- Un renforcement des partenariats (réinsertion, champ du handicap, de la réadaptation, des hôpitaux, etc.)
- Renforcement des liens avec libéraux
- Travail avec le parquet pour les circuits de signalement
- Travail sur l'accompagnement des publics précaires du DAC

Points de vigilance :

La coordination étant satisfaisante, il est proposé d'arrêter le suivi de cette fiche qui pourra donc être considérée comme terminée lors de la prochaine évaluation du schéma en 2025.

OBJECTIF 5 : Développer la coordination des acteurs

ACTION 5.5.4 : Déployer la plateforme domiciliaire attractivité des métiers de l'autonomie.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Avril 2022 : mise en place de la plateforme des métiers de l'autonomie avec l'arrivée d'une chargée de mission.
 Recensement et prise de contact avec les différents acteurs du secteur
 Organisation d'un salon dédié au métier d'aide à domicile.

Indicateurs clés :

Participants et partenaires : 100 personnes.

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

- Action en partenariat avec l'Ecole de la 2ème Chance (E2C) pour une découverte des métiers du lien à des jeunes entre 18 et 25 ans.
- Action avec les Référents Sociaux Professionnels et allocataires du RSA pour une découverte des métiers. Ces deux actions se déroulent en 3 sessions chacune pour mieux appréhender le secteur et les métiers.
- Novembre 2023 : rencontre interprofessionnelle pour informer les participants des évolutions du secteur, des nouvelles organisations, du numérique qui va s'intensifier dans les prochaines années.
- Rencontres régulières avec les plateformes des autres départements.
- Avril 2024 : intervention au lycée Marguerite Audoux en collaboration avec l'équipe pédagogique pour présenter le secteur.
- Webinaire le 15 avril avec les structures de maintien à domicile du département pour décliner les axes de travail pour les mois à venir.

Résultats observés :

9 jeunes accompagnés le long du parcours.
 15 allocataires conviés sur une session : a permis de conforter ou non le choix du secteur.
 140 professionnels présents avec un taux de satisfaction globale de 83 % des participants. 29 % de participation des SAAD.
 25 structures participantes.

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

- Accompagnement des services d'aides à domicile dans de nouvelles organisations : transformer les organisations et la qualité de vie et conditions de travail, suivre les trajectoires professionnelles des salariés.
- Développement de la coopération entre des structures relevant du champ de l'autonomie, dans une logique de proximité territoriale.

Points de vigilance :

Participation du début à la fin des accompagnements / projets proposés.
 Mise en place d'indicateurs pour suivre l'évolution.

OBJECTIF 6 : Démarche 100% inclusive

ACTION 5.6.1 : Développer les axes :

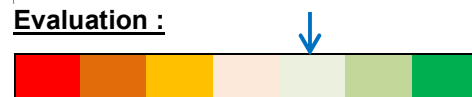
- Accéder à ses droits plus facilement
- Être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université
- Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun
- Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé
- Être acteur dans la cité



Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Evaluation :



Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

La démarche « Territoire 100% Inclusif » vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap.

La réflexion menée pour la mise en place de la communauté 360 se fonde pleinement sur cette ambition partagée avec l'opportunité de consolider au sein d'une seule gouvernance les objectifs et la feuille de route de la démarche territoires 100% inclusifs et ceux de la communauté 360.

(cf. fiche action 5.5.1.)

Indicateurs clés :

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Les travaux de réflexion ARS / Département en association avec le porteur de l'équipe socle communauté 360 (ADPEP45) se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 aux fins de définir concrètement le projet de conventionnement sur le territoire Loirétain avec une gouvernance associant l'ensemble des acteurs mobilisés dans la démarche territoire 100% inclusif.

Ainsi le projet de conventionnement, validé par le Département, l'ARS et l'association ADPE5 prévoit de confier la gouvernance stratégique au COPIL « territoire 100% inclusif » dont la composition serait élargie aux membres de la communauté 360.

Cette instance renommée COTER (comité territorial) serait co-présidée par l'ARS, le Département et la Préfète de département.

Sa finalité est d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques et actions mises en place sur les territoires en faveur des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des champs en mobilisant les partenaires concernés : petite enfance/jeunesse, protection de l'enfance, santé, éducation, formation, emploi, logement, loisirs, sport, culture, répit, citoyenneté, aménagement du territoire, etc. Il s'agit notamment de veiller à l'articulation de l'ensemble des instances de concertation d'ores et déjà existantes sur les territoires (ex. : conférence des financeurs de la prévention et de la perte de l'autonomie, comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI), schéma départemental de cohésion sociale, etc.) ainsi que des outils de planification.

Résultats observés :

Projet de conventionnement.

• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

Une gouvernance opérationnelle sera assurée par un comité opérationnel départemental composé des signataires de la convention et des membres cœur. Ce comité a en charge d'assurer le suivi de la feuille de route, de garantir la pertinence des actions sur le département, de partager les ressources, les expériences et de faire remonter les besoins et innovations auprès du COTER.

Des comités opérationnels locaux (COMOP), équipes de terrain restreintes avec des représentants ESMS, élus, associations et personnes en situation de handicap seront mis en place sur les 4 territoires des Agences Départementales des Solidarités (ADS).

En septembre 2023, l'équipe socle de la communauté 360 a été mandatée par l'ARS et le Département afin de se rapprocher de l'ensemble des partenaires locaux, acteurs de droit commun et spécialisés dans l'objectif de constituer un réseau de ressources.

La convention a été signée le 23 mai 2024. |

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Poursuite des travaux partenariaux avec installation du COTER (en charge du pilotage de la communauté 360 et de la validation de la feuille de route et de la gouvernance opérationnelle). |

Points de vigilance :

Mobilisation et sensibilisation des acteurs Loirétains.

Pour mémoire, un séminaire avait été organisé le 21 juin 2023 qui a dû être annulé faute de large mobilisation des acteurs des territoires.

Il est proposé de fusionner cette fiche avec celle relative à la communauté 360 (fiche 551).

OBJECTIF 7 : Développer les usages numériques

ACTION 5.7.1 : Simplifier les démarches, faciliter la vie des personnes, faciliter les partenariats et accompagner dans le changement des pratiques.

Calendrier initial :

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Evaluation : ↓



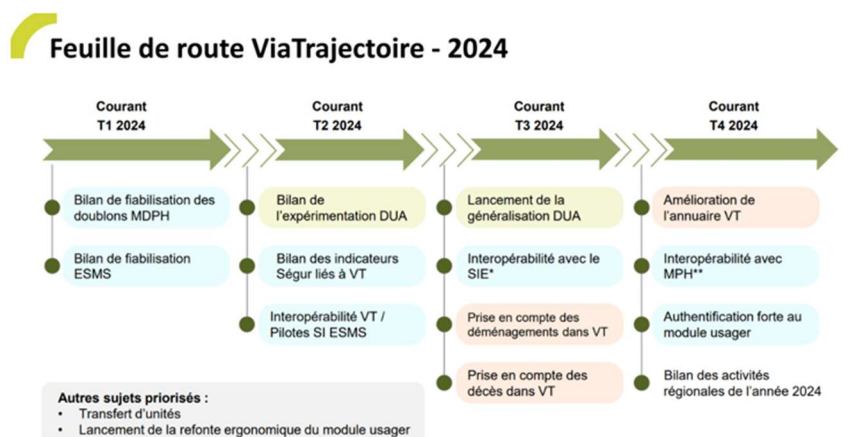
Depuis l'adoption du schéma - juin 2022

Actions structurantes réalisées :

Via Trajectoire :

Feuille de route CNSA VT PH 2024

Indicateurs clés :



Dossier Unique Informatisé (DUI) :

- Ce dossier centralise l'ensemble des informations qui concernent les usagers et leur parcours de santé et de vie, que ce soit dans les dimensions administratives, d'accompagnement ou de santé.

Il permet de mieux construire et de suivre le projet personnalisé de la personne, d'éviter les ruptures en cas d'évolution des besoins, de changement d'établissement médico-social, de retour à domicile ou d'hospitalisation. C'est un outil de suivi et de partage d'informations entre les professionnels, qui peut aussi être un support d'échange avec les accompagnants (familles, aidants...).

- Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la E-Santé (GRADeS) a été missionné afin de répondre à toutes les interrogations des ESMS et pour les accompagner dans la mise en œuvre des projets ESMS NUMERIQUE. Le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements et services. A ce jour, 20 Services Autonomie à Domicile (SAD) bénéficient du programme ESMS numérique dont l'objectif est de financer l'acquisition ou la mise en conformité d'un logiciel de dossier usager informatisé.

Le projet de déployer un carnet de liaison numérique commun pour l'ensemble des SAD n'a pas été jugé opportun. En effet, la plupart des Services Autonomie à Domicile (SAD) loiretains sont déjà engagés dans une démarche d'acquisition de leur propre logiciel.

• Axe 5 •

PILOTER, ÉVALUER ET COOPÉRER

Depuis la dernière évaluation - juin 2023

Actions menées :

Via Trajectoire handicap :

- Réunion du 25 mars 2024 associant l'ARS, le Département et l'ensemble des ESSMS du Loiret pour préciser la feuille de route de fiabilisation des données saisies

Résultats observés :

Perspectives - juin 2025

Actions à mettre en œuvre :

Via Trajectoire :

- Lancement de la généralisation du Dossier Unique d'Admission (DUA).
- Fiabilisation des données et renseignement de manière régulière de l'application qui doit permettre de connaître avec précision les besoins d'accueil, et la réalité des admissions dans les ESMS.

Dossier Unique Informatisé (DUI) :

- Le programme se poursuit jusqu'en 2025.
- Les établissements désireux d'intégrer le programme peuvent candidater à l'appel à projets 2024 en cours ou s'organiser pour 2025.

Points de vigilance :